

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 janvier 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Mesdames les Conseillères Nadine Brière et Lise Gendron étaient absentes pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :

**à la rubrique « Avis de motion » :**

**D 2)    Avis de motion – amendement du règlement de stationnement.**

**à la rubrique « Résolutions » :**

**F 6)    Demande à Bell Canada – déplacement de poteaux sur la rue Dumouchel.**

**F 7)    Confirmation que la Ville paiera le coût de l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager d'un futur C.P.E.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-002**

**ATTENDU** que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

**AVIS DE MOTION NO. 01-2012**

*Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1159-2011 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2012.*

**AVIS DE MOTION NO. 02-2012**

*Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 régissant le stationnement sur les rues et les stationnements publics de la Ville de Sainte-Adèle*

**RÈGLEMENT NO. 1162-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1162-2012, décrétant des grilles pour le coût des services offerts par la Ville de Sainte-Adèle et la vente de certains documents, et pour abroger les règlements 933-1998 et 956-1999, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Roch Bédard indique au Conseil qu'il ne votera pas concernant l'adoption dudit règlement et ne participera aux délibérations, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**RÈGLEMENT NO. 1163-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1163-2012, décrétant l'appropriation d'une somme de 320,937\$ pour pourvoir à des fins industrielles pour l'année 2012, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-005**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 janvier 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '2012-001**  
Développement Olymbec Inc.  
555, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Agrandissement majeur**

**Résolution C.C.U. '2012-002**  
Le Carrefour Ste-Adèle Inc.  
1126-1128, boulevard de Sainte-Adèle et 19, rue Morin  
- **Rénovation**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2012-006**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 206, boulevard de Sainte-Adèle, et dont la nature est de réduire la marge de recul avant minimum de 7 mètres à 4,06 mètres pour le bâtiment principal, de 5 mètres à 2,14 mètres pour la galerie située sur le coin avant droit du bâtiment, et de 5 mètres à 3,33 mètres pour le perron couvert avec escalier situé en façade, tel que montré certificat de localisation préparé par Mme Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2011, dossier 2217, minute 3552, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 février 2012 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour ledit immeuble.

**RÉSOLUTION NO. 2012-007**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accorde une aide financière de 90,000\$, pour l'année 2012, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

|                           |                               |           |
|---------------------------|-------------------------------|-----------|
| 1 <sup>er</sup> versement | le ou vers le 19 janvier 2012 | 30,000 \$ |
| 2 <sup>e</sup> versement  | avril 2012                    | 30,000 \$ |
| 3 <sup>e</sup> versement  | juillet 2012                  | 30,000 \$ |

QUE le Conseil autorise également le versement d'une somme de 60,000\$ pour la tenue d'activités en 2012, à être versée conformément aux directives du directeur général.

QUE, pour recevoir l'aide financière de la Ville, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au service de la trésorerie, pour les versements des mois d'avril et juillet 2012, ses états financiers vérifiés 2011.

*QU'à défaut de ce faire, ces versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que ladite obligation ne sera pas respectée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-008**

*ATTENDU le rapport transmis le 9 janvier 2012 par Mme Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, concernant la fin du projet « Gardelire » mis sur pied en 2009 et poursuivi en 2010-2011 avec l'aide du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et confirme la fin dudit projet le 31 octobre 2011.*

*QUE de plus le Conseil approuve les documents annexés à la présente et qui s'intitulent « Résultats obtenus » et « Rapport de reddition de comptes ».*

*QUE Mme Mijanou Dubuc soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-009**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 6 décembre 2011.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

##### **162467 Canada Inc.**

*Réduire la marge avant vers la rue Lesage de 7 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au projet d'implantation préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 2011, dossier 9861, minute 20100, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant.*

*Situation : 220, rue Lesage*

##### **Mme Sylvie Anctil**

*Réduire la marge latérale minimale de 2 mètres à 1,86 mètre, tel que montré au plan faisant partie intégrante du certificat de localisation préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, dossier 11-2946, minute 78540, en date du 17 octobre 2011, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*Situation : 100, Place du Refuge*

**M. Paul Lavoie**

Augmenter la pente maximale de l'allée d'accès de 12% à 15% afin de desservir éventuellement une nouvelle construction sur le lot 4 663 318, tel que montré au plan profil préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 2011, dossier 971185, minute L-7289, avec la condition suivante afin d'atténuer l'impact de la dérogation demandée :

« Que toutes parties dénudées du talus localisé au dessus de l'allée d'accès fassent l'objet d'un ensemencement de plantes herbacées dès la fonte des neiges, de manière à contrôler l'érosion du sol et le transport de sédiments vers la rue publique ».

Situation : Lot 4 663 318 (rue Rolland)

**Développement Bergal Inc.**

Permettre la construction d'un toit plat à la grandeur d'un bâtiment projeté sur le lot 3 977 616, tel que montré aux plans des élévations du modèle « Santa Rosa » dessiné par J. Forget, Thermo Structure.

Situation : lot 3 977 616 (rue de l'Héritage)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-010**

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 9 janvier 2012, relativement au déplacement de poteaux, propriété de Bell Canada.

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3 - 7° de la Loi sur les Cités et Villes.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil demande à Bell Canada d'effectuer les travaux de déplacement de ses poteaux, situés entre le kiosque postal contigu à la rue Dumouchel et l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, selon la proposition no. 2 indiquée audit rapport.

QUE le coût pour ce faire au montant de 30,871.25\$, plus taxes, soit approprié à même le règlement 1118-2009.

QUE des frais supplémentaires soient appropriés pour effectuer le déboisement requis, l'implantation de bornes et certificat de piquetage et l'acquisition de servitudes, le tout à même les sommes disponibles au règlement susdit.

QUE dès lors le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdites dépenses à même les fonds disponibles au règlement 1118-2009.

**RÉSOLUTION NO. 2012-011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle paiera le coût de l'aménagement du stationnement et de l'aménagement paysager d'un futur C.P.E. à être construit sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve cependant d'une entente à intervenir pour ce faire avec la ville, le tout à titre de subvention à un organisme sans but lucratif, afin d'obtenir la construction d'un nouveau C.P.E. sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 402,487.95\$ pour la période du 10 au 16 décembre 2011.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 237,359.25\$ pour la période du 17 au 23 décembre 2011.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 348,415.09\$ pour la période du 24 décembre 2011 au 6 janvier 2012.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 200,730.25\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2012.*
  - *Engagements au montant de 252,954.26\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011.*
- 2) Déclaration amendée des intérêts pécuniaires de Monsieur le Conseiller Robert Lagacé.**

\*\*\*\*\*

**Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h18 et se termine à 20h32.**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-012**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h32.**

---

**M. John Butler, Maire suppléant**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 février 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire suppléant John Butler*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau et Monsieur le Conseiller Roch Bédard étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire suppléant se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « AVIS DE MOTION » :*

*D 4)    Avis de motion – travaux sur différentes rues.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-014**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 03-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 04-2012**

*La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux, sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et plus spécifiquement sur les lots 2 232 948, 2 232 954, 2 232 962, 2 232 964, 2 232 966, 2 233 416, 3 889 309 et 4 795 993, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, concernant la construction d'un bâtiment communautaire, d'un marché couvert, la réfection et l'agrandissement du bâtiment de tennis existant, l'aménagement d'un parc intergénérationnel, incluant : mobilier, équipement divers, aires de jeux, jeux d'eau, aménagements paysagers, sentiers piétonniers, aires de circulation pavées, aires de stationnement pavées, le prolongement et les raccordements du réseau d'égout et d'aqueduc, le nivellement et le drainage du parc, le déplacement et/ou l'enfouissement des services d'utilités publiques, le réaménagement des intersections et des voies d'accès, toutes études géotechniques et environnementales préalables et tous travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes requises pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 05-2012**

*La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1135-2010 concernant la formation du Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 06-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, construction de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et/ou ponceaux, profilage et/ou nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, la pose de béton bitumineux à l'avant desdits trottoirs, réfection et reconstruction d'entrée, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes*

#### **RÈGLEMENT NO. 965-A-2012**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le règlement numéro 965-A-2012, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 965-1999 concernant les règles de stationnement, soit adopté par le Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



**RÈGLEMENT NO. 1159-A-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1159-A-2012, décrétant l'amendement du règlement 1159-2011 concernant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2012 soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2012-017**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 10 janvier 2012, relativement à l'acquisition d'une partie de la rue Dubé, formée du lot 4 166 991, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil décrète l'acquisition dudit lot identifié par le numéro de cadastre susdit, d'une superficie de 588.4 mètres carrés.*

*QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales soit entreprise dans les plus brefs délais.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil renouvelle le mandat de Mme Karyne Ouellet à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période s'échelonnant du 19 avril 2012 au 19 avril 2013.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-019**

*ATTENDU le rapport transmis le 12 janvier 2012 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise dès lors le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de celui-ci.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-020**

**ATTENDU** les recommandations 2.4 et 5.06 formulées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite aux réunions du 2 et 16 décembre 2011, ainsi que la recommandation 2.5 formulée dans le procès-verbal dudit comité, suite à la réunion du 13 janvier 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les recommandations susdites et autorise le service des travaux publics à procéder tel qu'il appert ci-après :

2.4     installation de pancartes « sortie cachée » et « ralentissez » sur la rue des Buses, côté Ouest, ainsi que des pancartes « attention à nos enfants » sur la rue des Pinsons, intersection du Boisé, dans les deux (2) sens.

5.06   installation d'un panneau « sortie cachée » avant le 875, chemin du Lac-Renaud.

2.5     installation de la signalisation – périodes de stationnement permises dans le stationnement municipal de la rue Deschambault – durée de 4 heures maximum.

**QUE** de plus le Conseil prend acte desdits procès-verbaux.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-021**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil amende la résolution 2011-326 afin de remplacer le 1<sup>er</sup> alinéa par le suivant :

« **QUE** le Conseil autorise l'achat d'un système de gestion documentaire SyGED de la firme PG Solutions et ce, au prix de 18,310\$, plus taxes, plus les frais de déplacement ainsi que les frais de licence SQL ».

**QUE** la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-022**

**ATTENDU** le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 18 janvier 2012, concernant l'autorisation de dépenses pour le renouvellement des contrats annuels d'entretien des applications des logiciels, à intervenir avec la compagnie PG Solutions Inc.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 573.3, 6° de la Loi sur les Cités et Villes.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien des applications des logiciels à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie susdite et qui totalisent un montant de 46,156.73\$, taxes incluses.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-023**

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 18 janvier 2012, relativement aux soumissions déposées concernant des travaux de renforcement de la dalle de plancher de la salle de classement dudit service.*

*ATTENDU que le Conseil juge opportun de ne pas entreprendre à court terme les travaux prévus pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :               M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées le 5 décembre 2011.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-024**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2011-368 adoptée le 21 novembre 2011.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :       Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte de retrait à être signé concernant le lot 2 492 281, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dont la Ville s'est porté adjudicataire le 8 juin 2011.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels du notaire instrumentant dans ce dossier.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-025**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :       M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle paiera le coût de l'aménagement du stationnement et de l'aménagement paysager d'une future installation pour le Centre de la petite Enfance la Barbouille à être construite sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve cependant de l'obtention de places en service de garde subventionnées par le Ministère de la Famille et des Aînés et d'une entente à intervenir au préalable pour ce faire avec la Ville de Sainte-Adèle, le tout à titre de subvention au CPE la Barbouille, organisme sans but lucratif, afin d'obtenir la construction d'une nouvelle installation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE la résolution 2012-011 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-026**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1163-2012.*

ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland une subvention au montant maximal de 200,000\$ et ce, sur présentation de demandes au directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-027**

ATTENDU que les piétons, particulièrement les élèves se rendant à la polyvalente A.N. Morin, à partir de la rue Valiquette Sud, doivent emprunter une surlargeur non sécurisée d'une partie de la route 117 (boulevard de Sainte-Adèle).

ATTENDU que le risque d'accidents est très important à l'endroit précité.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement au ministère des Transports du Québec de construire un trottoir entre la rue Valiquette Sud et la Polyvalente A.N. Morin, le tout afin de sécuriser tous les piétons empruntant cette partie du boulevard de Sainte-Adèle.

QUE le Conseil demande également audit ministère de réduire la limite de vitesse à 70 km/hre sur la route 117, entre le chemin de la Rivière-à-Simon et la rue de la Rivière et ce, dans les deux (2) directions.

**RÉSOLUTION NO. 2012-028**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise madame et messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après :

**Mme Lise Gendron**

|                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| Nuit Adéloise Desjardins 2012 à l'Hôtel le Chantecler<br>31 mars 2012 | 160 \$ |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|

**Monsieur Robert Lagacé**

|                                                                                                          |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Tournoi de golf Chez Milot au bénéfice au profit de la<br>Maison des Jeunes de Sainte-Adèle- 4 juin 2012 | 175 \$ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| Nuit Adéloise Desjardins 2012 à l'Hôtel le Chantecler<br>31 mars 2012 | 160 \$ |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Souper au Restaurant L'Eau à la Bouche au profit de la<br>Maison des Jeunes de Sainte-Adèle - 5 mars 2012 | 50 \$ |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|

**M. Roch Bédard**

Souper bénéfice de l'École Chante-au-Vent  
à l'École Hôtelière des Laurentides – 1<sup>er</sup> mars 2012 35 \$

Nuit Adéloise Desjardins 2012 à l'Hôtel le Chantecler  
31 mars 2012 160 \$

**M. John Butler**

Nuit Adéloise Desjardins 2012 à l'Hôtel le Chantecler  
31 mars 2012 160 \$

Souper bénéfice de l'École Chante-au-Vent  
à l'École Hôtelière des Laurentides – 1<sup>er</sup> mars 2012 35 \$

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, pour chacune des activités.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-029**

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'achat d'un fourgon en aluminium 16 pieds pour le service des travaux publics.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que les disponibilités budgétaires de la Ville de Sainte-Adèle sont inférieures au montant des soumissions ainsi déposées.

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 31 janvier 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil rejette les soumissions déposées pour les fins susdites.

QUE les dépôts de soumission soient retournés aux soumissionnaires, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-030**

ATTENDU le rapport de M. Yan Senneville, archiviste et greffier adjoint, daté du 27 janvier 2012, relativement aux soumissions déposées concernant l'acquisition d'un système de rangement amovible pour la salle de classement du service d'urbanisme.

ATTENDU que le Conseil juge opportun de ne pas entreprendre à court terme les achats prévus pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées le 10 novembre 2011.

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire suppléant John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-031**

*ATTENDU la lettre de M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, transmise le 20 janvier 2012 au propriétaire des lots 2 492 742 et 2 492 211, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin d'informer ledit propriétaire que la Ville de Sainte-Adèle est intéressée à acquérir le lot 2 492 742, et également de bénéficier d'une servitude de passage et d'entretien pour aménager un chemin d'accès sur le lot 2 492 211 et ce, dans le cadre de l'implantation d'un poste de suppression d'aqueduc près du chemin des Feux-Follets.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de la lettre susdite et mandate Me Carole Beauchamp, notaire, pour rédiger et enregistrer l'acte d'acquisition du lot 2 492 742, assorti d'une servitude de passage sur le lot 2 492 211, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'acquisition et tous les honoraires professionnels requis à même le règlement à être adopté pour ce faire.*

*Monsieur le maire suppléant John Butler ne vote pas concernant l'adoption de la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-032**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 1<sup>er</sup> février 2012, relativement à la signature d'un contrat entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Reliance Protectron Inc. concernant un raccordement d'alarme entre la caserne de pompiers et l'hôtel de ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :           Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :               M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la conclusion d'un contrat de surveillance dudit système d'alarme avec la compagnie susdite, pour une durée de 60 mois et ce, au tarif mensuel de 24.95\$, plus taxes.*

*QUE dès lors le Conseil entérine la signature dudit contrat par M. Pierre Dionne, directeur général.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-033**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution 2008-362 établissant une « Politique concernant les biens laissés sur le carreau ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-034**

*ATTENDU la recommandation du 24 janvier 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 3 pour les travaux d'aménagement paysager « Entrée de ville et intersection rue Valiquette ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                      Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bernard Paysagiste Inc. une somme de 2,597.49\$, taxes incluses, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2010, relativement aux travaux d'aménagement paysager de l'entrée sud de la ville, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-035**

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2).*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.*

*CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.*

*CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Sainte-Adèle une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Sainte-Adèle remplit les conditions pour reconduire la même division.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :              M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                      Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-036**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 3 février 2012, concernant une recommandation de paiement à l'entrepreneur ayant exécuté des travaux de mise aux normes de la rue Place des Colverts.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :              Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à l'entrepreneur Entreprises TGC Inc. une somme de 138,672.03\$, taxes incluses, sous réserve cependant de la transmission, au préalable, au service de la trésorerie, de toutes les quittances requises.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-037**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 7 février 2012, concernant une demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil indique officiellement que la Ville de Sainte-Adèle se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Michel Rousseau, avocat, et ce, dans l'exercice de ses fonctions.*

*QUE, dès lors, la présente soit transmise au Barreau du Québec conformément au règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-038**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 8 février 2012, concernant l'approbation et l'autorisation de signature de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) Section Bibliothèques et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve les dispositions de la convention collective de travail susdite et autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), la directrice du service des ressources humaines, et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite convention, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-039**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 février 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*



**Résolution C.C.U. '2012-005**

Gestion J.J.N.R. Inc. (Café Communautaire L'Entre-Gens)

1453, rue Barbeau

- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-006**

9171-7579 Québec Inc. (Atelier mécanique Stéphane Marsolais – Auto Value)

1941, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-008**

Pierre-Olivier Hould et Jessica Rochon

Lot 2 492 601 (rue du Meunier)

- Construction

**Résolution C.C.U. '2012-009**

Elaine Danis

662, boulevard des Monts

- Travaux de remblai (aux conditions indiquées à ladite résolution)

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

QUE de plus, le Conseil, ayant pris connaissance de la résolution C.C.U. '2012-007 et suivant les recommandations formulées par ledit comité le 7 février 2012, reporte l'étude de la demande de PIIA 2011-0765, à la réunion du C.C.U. prévue le 3 avril 2012, et entérine les exigences formulées dans la résolution précitée.

**RÉSOLUTION NO. 2012-040**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les lots 2 453 588 et Al. (rue de Fribourg), et dont la nature est de réduire la largeur du lot projeté « 2 » (constitué des lots 2 453 603, 2 453 605, Ptie 3 934 786 et 4 245 552) sur sa ligne avant de 15 mètres à 12,5 mètres, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 2012, dossier 7229, minute 15241, afin d'autoriser une opération cadastrale visant un remplacement desdits lots.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1961, boulevard de Sainte-Adèle et dont la nature est d'augmenter l'occupation de la superficie totale des bâtiments accessoires par rapport à la superficie totale du terrain de 10% à 14%, afin de pouvoir construire un nouveau garage détaché sur la propriété sise au 1961, boulevard de Sainte-Adèle (lot 3 882 284), le tout en respect des conditions suivantes ayant pour but d'atténuer l'impact de la dérogation mineure accordée par rapport au boulevard de Sainte-Adèle et à la propriété adjacente, lesquelles conditions devront être intégrées au permis de construction délivré :

1. La végétation existante le long de la ligne latérale gauche de propriété et à l'arrière de l'un des deux garages détachés à démolir devra être conservée et adéquatement protégée par l'installation d'une clôture de protection et ce, avant le début des travaux d'excavation ou de construction du garage détaché.
2. Le long de l'emprise du boulevard de Sainte-Adèle, deux îlots (terre-plein) gazonnés ou autrement paysagers devront être aménagés afin de permettre la plantation d'arbres conifères, selon les prescriptions suivantes :
  - a) Les îlots devront avoir une profondeur d'au moins 1,5 mètre.
  - b) Les îlots devront être ceinturés d'une bordure de béton coulée d'une hauteur minimale de 0,15 mètre.
  - c) Un minimum de 5 arbres conifères (autres que des cèdres) devront être plantés à l'intérieur des îlots.
  - d) Les arbres conifères à planter devront avoir une hauteur minimale à la plantation de 2 mètres et être distancés de 5 mètres.
  - e) Les arbres conifères à planter devront être choisis parmi des essences ayant une hauteur à maturité d'au moins 5 mètres et ayant une vitesse de croissance moyenne ou supérieure (selon le Répertoire des arbres ornementaux publié par Hydro-Québec).

- f) *Un arbre existant ou faisant l'objet d'une plantation exigée par la présente doit être conservé et entretenu de façon à prolonger sa durée de vie. Dans l'éventualité où un tel arbre est endommagé, malade ou mort, et qu'il doit être abattu conformément aux dispositions du règlement de zonage en vigueur, un tel arbre doit être remplacé dans les 30 jours suivant son abattage par un arbre équivalent, d'une hauteur minimale de 2 mètres à la plantation.*
- g) *La distance entre les deux îlots, formant un accès au terrain, devra respecter les dispositions du règlement de zonage en vigueur sur les accès aux aires de stationnement.*
- h) *L'aménagement des îlots, incluant la plantation, devra être réalisé au plus tard dans les 6 mois suivant la date de délivrance du permis pour la construction du garage détaché.*

*Le tout tel qu'il appert au croquis annexé à la résolution CCU '2012-012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 mars 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-041**

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 février 2012, concernant une demande de modification au zonage formulée par le Consortium M.R. Canada Ltée*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions de la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 7 février 2012, concernant une modification au règlement 1000-1999-Z, afin d'augmenter la hauteur maximale en étages de 2,5 à 3 étages pour la zone Rb-17 où est localisé le projet intégré d'habitations multifamiliales l'Harmonie de Sainte-Adèle.*

*Le tout tel qu'il appert à la résolution du C.C.U. '2012-011 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc applicable dans le dossier du projet de lotissement de la compagnie Sable Moderne Ltée, pour un immeuble contigu au boulevard des Monts, soit sous forme monétaire et ce, conditionnellement à la cession par le propriétaire d'une servitude de passage perpétuelle sur les lots 4 121 306 Ptie, 4 613 067 Ptie, 4 613 065 Ptie, 4 683 003 Ptie, 4 613 063 Ptie, 4 613 065 Ptie, 4 613 066 Ptie, le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique rédigés par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 16 janvier 2012, dossier 7228 – minute L-7392, lesquels documents sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Sable Moderne Ltée.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le protocole d'entente joint à la présente, ainsi que l'acte de servitude, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels susdits à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux, incluant le plan et la description technique préparés par M. Robert Lessard.*

*QUE les résolutions 2011-121 et 2011-152 soient abrogées à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-043**

*ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'équipements nécessaires au remplacement du système téléphonique de l'ensemble des édifices municipaux.*

*ATTENDU que les deux (2) soumissions déposées ne sont pas conformes au devis préparé pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport de M. Giorgio De Paoli, ing. de la firme Génivar, daté du 13 février 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil rejette les soumissions déposées pour les fins susdites.*

*QUE les dépôts de soumission soient retournés aux soumissionnaires, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-044**

*ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière.*

*ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes :*

- *permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;*
- *précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;*
- *précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;*

*ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire.*

*ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de magnésium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de magnésium en solution liquide nécessaire aux activités de la Municipalité.*

*QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.*

*QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.*

*QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Sainte-Adèle devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.*

*QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-045**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 février 2012, concernant la formation d'un sous-comité du Comité Culturel de Sainte-Adèle relativement à l'intégration d'une œuvre d'art dans un espace prévu à cet effet à la Maison des Citoyens.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :       Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et décrète la formation d'un sous-comité du Comité Culturel de Sainte-Adèle en mandatant les personnes suivantes :*

|                              |                                         |
|------------------------------|-----------------------------------------|
| <i>Mme Lise Gendron</i>      | <i>Conseillère municipale</i>           |
| <i>M. Christian Nadeau</i>   | <i>Directeur du service des loisirs</i> |
| <i>Mme Sonia Leroux</i>      | <i>Architecte du projet</i>             |
| <i>Mme Claudine Thibault</i> | <i>Membre du comité culturel</i>        |
|                              | <i>Deux spécialistes des arts</i>       |
|                              | <i>Un représentant des citoyens</i>     |

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-046**

*ATTENDU que le Domaine des 4 Collines sur le territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a déposé en septembre dernier une demande d'annexion à la Municipalité du Village de Val-David sans en avoir préalablement saisi les membres du conseil municipal de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.*

*ATTENDU que la demande d'annexion vise les lots 11 à 20 des rangs X et XI privant ainsi la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'une partie importante de son territoire, soit l'équivalent de 11%, représentant 2 415 acres.*

*ATTENDU que le Domaine des 4 Collines qui a délibérément choisi de s'installer en milieu boisé, loin du noyau villageois, il y a moins d'une décennie, veut maintenant décider de l'avenir de l'ensemble de la population de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.*

*ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a décidé de poursuivre la demande d'annexion tout en sachant la position de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et qu'elle ne semble reculer devant rien pour vouloir s'approprier ce 11% du territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lui permettant à elle d'agrandir son territoire de 22% et de bénéficier de revenus supplémentaires intéressants générés par ce domaine résidentiel.*

*ATTENDU que ce Domaine des 4 Collines représente un développement résidentiel comptant actuellement une cinquantaine de résidences sur un potentiel prévu de 300.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, qui a déjà engagé des sommes importantes pour bien desservir ce secteur en développement, serait privée de revenus importants pénalisant l'ensemble de la population de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.*

*ATTENDU que si toutes les extrémités de territoire de toutes les villes ou municipalités du Québec invoquaient le sentiment d'appartenance à la ville voisine, basé sur le simple fait qu'ils y font leurs achats locaux, cela sèmerait la confusion totale à la grandeur du Québec.*

*ATTENDU qu'une telle situation pourrait toucher toutes les municipalités et villes du Québec et que, dans ce contexte, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle juge important de soutenir la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans sa démarche d'opposition auprès des autorités gouvernementales.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle :**

- appuie la position d'opposition de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;
- demande au ministre Lessard de mettre fin immédiatement à cette requête qui viendrait semer la confusion au Québec et dans la région des Laurentides;
- fasse parvenir une copie de cette résolution à Mme Linda Fortier, mairesse de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-047**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadlne Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil augmente le loyer mensuel de 10\$ relativement à la location de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.**

**QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-048**

**ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus du service des travaux publics et ce, pour l'année 2012.**

**ATTENDU la compagnie Groupe Tecnic Inc. a déposé une soumission conforme pour ce faire le 3 février 2012.**

**ATTENDU la recommandation transmise le 14 février 2012 par M. André Lirette, directeur par intérim du service des travaux publics.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée selon le bordereau de soumission annexé à la présente.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire suppléant demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

**RÉSOLUTION NO. 2012-049**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 4 janvier 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

**Mme Chantal Deschamps**

Réduire la marge de recul avant minimum de 7 mètres à 4,06 mètres pour le bâtiment principal, de 5 mètres à 2,14 mètres pour la galerie située sur le coin avant droit du bâtiment, et de 5 mètres à 3,33 mètres pour le perron couvert avec escalier situé en façade, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2011, dossier 2217, minute 3552, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 206, boulevard de Sainte-Adèle

**QU'**une copie de la présente soit transmise à la requérante ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 367,292.05\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2012.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 229,577.93\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2012.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 831,614.38\$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2012.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 259,060.42\$ pour la période du 4 au 10 février 2012.

- *Liste des comptes à payer au montant de 776,483.41 pour le mois de décembre 2011.*
- *Engagements au montant de 973,901.40\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012.*

2) *Rapports :*  
*Cour municipale : octobre, novembre et décembre 2011*  
*Urbanisme : décembre 2011 et janvier 2012*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h54 et se termine à 21h26.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-050**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21h26.***

---

***M. Réjean Charbonneau, Maire***

---

***Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier***

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 mars 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-051**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 30) Demande à la MRC des Pays-d'En-Haut – reprendre l'étude concernant l'emplacement du poste de police de la Sûreté du Québec sur son territoire.*

*F 31) Acceptation de la soumission – travaux parc Lionel-Patry et plage Jean-Guy-Caron.*

*F 32) Signature d'un protocole d'entente – prolongement de la rue du Forgeron.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-052**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*



**AVIS DE MOTION NO. 07-2012**

*La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe A.*

**AVIS DE MOTION NO. 08-2012**

*La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions relativement aux feux en plein air et aux feux d'ambiance, ainsi que l'usage de pièces pyrotechniques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 1007-A-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-053**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007-A-2012, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1135-A-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-054**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1135-A-2012, décrétant l'amendement du règlement 1135-2010 concernant la formation du Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1160-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-055**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1160-2012, décrétant l'abrogation des règlements 32-1959, 116-1967, 140-1969, 281-1976, et toute autre réglementation concernant la constitution d'un corps de police municipal sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1165-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-056**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1165-2012, autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises, et pour emprunter une somme de 1,864,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2012-057**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 15 février 2012, relativement à une demande de la compagnie Gestion RG3C Inc. de ne pas conclure d'entente avec la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre des travaux du prolongement du réseau d'aqueduc pour la desserte d'un projet intégré dans le secteur du chemin Notre-Dame.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil acquiesce à la requête de la compagnie susdite et décrète la fermeture du dossier.*

*QUE dès lors la résolution 2007-311 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-058**

*ATTENDU le rapport de M. Yan Senneville, archiviste et greffier-adjoint, daté du 17 février 2012, relativement à l'approbation des plans de classification et les calendriers de conservation des documents détenus par la Ville de Sainte-Adèle et la Cour municipale de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions des plans de classification concernant d'une part l'administration de la Ville de Sainte-Adèle et d'autre part la Cour municipale de Sainte-Adèle, ainsi que les calendriers de conservation de la Ville de Sainte-Adèle et de la Cour municipale de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert auxdits documents joints à la présente.*

*QUE dès lors, M. Yan Senneville soit autorisé à soumettre lesdits documents à Bibliothèques et Archives nationales du Québec pour obtenir l'approbation requise dans les circonstances.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-059**

*ATTENDU la lettre transmise le 13 février 2012 par Mme Patricia Bouchard, directrice générale de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, relativement à l'approbation des prévisions budgétaires 2012 dudit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2012 de l'organisme précité, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-060**

*CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'En-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA).*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre de l'option B du programme, Demande collective MRC/municipalités.*

*CONSIDÉRANT qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Ville de Sainte-Adèle veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire.*

*CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Sainte-Adèle attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :       Mme Nadine Brêre**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la MRC des Pays-d'En-Haut à présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA dans le cadre de l'option B du programme, Demande collective MRC/municipalités.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle, à travers cette démarche, se dotera de sa propre politique des aînés et du plan d'action qui en découle, et ce sous la coordination de la MRC.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle collaborera avec la MRC à l'élaboration de la politique des aînés de la MRC et de son plan d'action.*

*QUE le Conseil crée un poste de responsable du dossier aîné au sein du Conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité et qu'il désigne Madame Lise Gendron, comme conseillère au poste de responsable des questions aînées.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-061**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :        M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise mesdames et messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après :*

**Madame Nadline Brière**

Forum Vélo de montagne à Saint-Adolphe-d'Howard  
13 avril 2012

60 \$

**Madame Lise Gendron**

Gala - Grands Prix du Tourisme Desjardins Laurentides 2012  
au Théâtre Saint-Sauveur – 28 mars 2012

60 \$

**Monsieur John Butler**

Assemblée générale annuelle du CLD et souper  
entrepreneurial au Manoir Saint-Sauveur – 4 avril 2012

80 \$  
(plus taxes)

**Monsieur Pierre Morabito**

Tournée de solidarité rurale du Québec à Prévost  
22 mars 2012

Forum Vélo de montagne à Saint-Adolphe-d'Howard  
13 avril 2012

60 \$

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, pour chacune des activités.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-062**

ATTENDU que l'Association des Pompiers de Sainte-Adèle désire organiser son épluchette de blé d'Inde annuelle samedi le 11 août 2012 de 8h à 23h au parc de la Famille.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement précité et l'utilisation pour ce faire du parc de la Famille, le samedi 11 août 2012

QU'une somme de 1,500\$ soit octroyée par la Ville pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-063**

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 23 février 2012, concernant un échange de terrains à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 134746 Canada Inc. (IGA) relativement au kiosque postal érigé en bordure de la rue Dumouchel.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil entérine les dispositions de l'acte d'échange susdit joint à la présente et abroge à toutes fins que de droit les résolutions 2007-162 et 2010-197.

Que Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et le greffier municipal ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les honoraires professionnels dans ce dossier, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-064**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Robert Lagacé, à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 20 mars 2012 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-065**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 27 février 2012, relativement à une servitude à intervenir entre les propriétaires du 420, chemin du Moulin, et la Ville de Sainte-Adèle, concernant l'enfouissement d'une chambre de captation sur le lot 2 493 348, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de l'acte susdit et autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-066**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution 2012-027 soit amendée afin de remplacer le dernier paragraphe par les dispositions suivantes :*

*« QUE le Conseil demande également audit ministère de réduire la limite de vitesse à 70 km/hre sur la route 117, à partir des limites de Piedmont/Sainte-Adèle jusqu'à la rue de la Rivière et ce, dans les deux (2) directions ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-067**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2012-Z-01 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, afin d'ajouter comme usage permis à l'intérieur de la zone Pa-13, l'habitation unifamiliale jumelée, spécifiquement à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 avril 2012 à 19h dans la salle du Conseil Municipal, situé au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-068**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2012-Z-02 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, afin d'augmenter la hauteur maximale en étage pour la zone Rb-17, de 2½ étages à 3 étages, pour les habitations multifamiliales localisées dans un projet intégré, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 avril 2012 à 19h dans la salle du Conseil Municipal, situé au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-069**

*ATTENDU que Monsieur Gary Quenneville a été poursuivi dans les dossiers numéros 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086 comme défendeur pour des gestes posés alors qu'il était Conseiller municipal.*

*ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Adèle a assumé la défense de Monsieur Gary Quenneville pour toute partie de la réclamation qui, le cas échéant, ne serait pas couverte par le ou les assureurs de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que Monsieur Gary Quenneville est décédé le 29 février 2012.*

*ATTENDU qu'un avis a été donné à la partie demanderesse dans les deux dossiers judiciaires précités en vertu de l'article 255 du Code de procédure civile, l'informant du décès de Monsieur Gary Quenneville.*

*ATTENDU que cet avis a pour effet de suspendre l'instance en vertu des dispositions de l'article 255 du Code de procédure civile.*

*ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Adèle de confirmer qu'elle maintient son engagement de défendre et d'indemniser Monsieur Gary Quenneville et/ou sa succession dans les deux dossiers précités.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil municipal déclare que la Ville de Sainte-Adèle assume la défense ou la représentation de la succession de Monsieur Gary Quenneville et tiendra la succession indemne de toute condamnation en capital, intérêts et frais pour toute situation, le cas échéant, non couverte par les assureurs de la Ville de Sainte-Adèle, uniquement dans le cas de réclamation et /ou condamnation découlant des dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086, dans lesquels Monsieur Gary Quenneville était poursuivi, et pour les gestes posés alors qu'il était dans l'exercice de la fonction de Conseiller municipal.*

*QUE Me Francis Gervais du bureau Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés soit autorisé à déposer une comparution en reprise d'instance, uniquement pour les deux dossiers précités, au nom de la Succession Gary Quenneville.*

*QUE M. Pierre Dionne, directeur général, soit autorisé à signer tout affidavit requis dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

*QUE la présente rétroagisse au 6 mars 2012.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-070**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 27 février 2012, relativement à la signature d'un acte de cession d'un aqueduc enfoui sous le lot 2 492 152 cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne et d'un acte de servitude de passage et d'entretien sur les lots 2 493 439 partie, 2 492 441 partie et 2 492 442 partie cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Que le Conseil accepte les dispositions des actes susdits lesquels sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels relativement à l'acquisition de la servitude et que les honoraires professionnels pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de cession de l'aqueduc soient assumés par le cédant Construction des Monts Inc.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-071**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal relativement au dossier du lot 4 065 996 cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne situé près de la rue du Boisé.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil décrète la fermeture du dossier précité et autorise le service de la trésorerie à payer les honoraires professionnels du notaire Me Sébastien Voizard pour le travail effectué à ce jour.*

*QUE dès lors la résolution 2008-206 soit amendée en conséquence.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-072**

*ATTENDU que le rapport, daté du 27 février 2012, rédigé par Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, relativement à la recommandation d'octroi de permanence de M. Yan Senneville, archiviste et greffier adjoint.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 23 février 2012*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie la permanence de M. Yan Senneville au poste d'archiviste et greffier adjoint de la Ville de Sainte-Adèle et ce rétroactivement au 6 mars 2012.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder aux ajustements salariaux requis dans les circonstances.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-073**

*ATTENDU les projets d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Rogers Communications Inc. concernant respectivement la vente de l'immeuble portant le numéro de lot 18-44, rang 9, Canton Abercrombie, une convention concernant la fourniture à la Ville par la compagnie précitée de 3 lignes sans fil jusqu'au 31 mai 2022, le tout sans frais pour la Ville, ainsi qu'une convention d'occupation conjointe des installations de la tour de communication Rogers érigée sur le lot susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions desdits actes à intervenir entre les parties précitées, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE la vente du lot susdit soit faite pour une somme de 45,000\$, plus taxes. Cette vente est faite avec la garantie légale du droit de propriété mais sans la garantie de qualité et à cet égard aux risques et périls de l'acquéreur.*

*QUE le Conseil décrète que l'immeuble portant le numéro de lot 18-44, rang 9, Canton Abercrombie, et faisant l'objet de la présente transaction, n'est plus requis à des fins publiques et dès lors peut faire l'objet de toute vente à une tierce partie selon une entente à intervenir pour ce faire.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que les conventions précitées, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-074**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 mars 2012*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2012-013**

*Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut  
1013, rue Valiquette  
Modification revêtement extérieur*



**Résolution C.C.U. '2012-014**

Ébénisterie Sylvain Morin  
3400, boul. de Sainte-Adèle  
Modification enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-015**

9247-1853 Québec Inc.  
1961, boul. de Sainte-Adèle  
Rénovation – Demande 2012-0028

**Résolution C.C.U. '2012-016**

Pierre Landreville  
2988, rue Rolland  
Rénovation – Demande 2012-0041 sous réserve du respect de la condition indiquée à la résolution susdite.

**Résolution C.C.U. '2012-017**

Les Constructions Raymond & Fils Inc.  
Lot 3 396 598 (rue Bourg-du-Lac)  
Construction – Demande 2012-0038

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2012-075**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 089 526 (rue Morin) afin de permettre la construction d'une résidence avec un toit plat sur 100% de sa surface mesurée en projection horizontale, tel que montré aux plans préparés par Francine Dubeau architecte, datés du 17 février 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 avril 2012 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2012-076**

ATTENDU la recommandation rédigée le 8 mars 2012 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à une demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec.

ATTENDU le rapport, rédigé le 27 février 2012, par M. André Lirette, directeur par intérim du service des travaux publics.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie requis et qu'elle autorise le directeur des services techniques, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10,000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie. Et que ce Conseil nomme également le directeur du service des travaux publics et un contremaître au service des travaux publics, à signer ces permis.*

*QUE de plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-077**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a publié un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions pour la fourniture et livraison de matériel de signalisation.*

*ATTENDU le rapport, rédigé le 6 mars 2012, par M. André Lirette, directeur par intérim du service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil rejette les soumissions déposées pour les fins susdites.*

*QUE dès lors, les cautionnements de soumissions soient retournés aux différents soumissionnaires concernés.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-078**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a fait publier un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions pour l'acquisition de logiciels de gestion intégrés des ressources financières.*

*ATTENDU que suite à cet appel d'offres deux soumissions ont été déposées pour les fins susdites.*

*ATTENDU le rapport, rédigé le 7 mars 2012, par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les recommandations inscrites audit rapport et rejette dès lors les soumissions déposées relativement audit sujet.*

*QUE les cautionnements de soumissions soient dès lors retournés aux différents soumissionnaires concernés.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-079**

*ATTENDU le rapport, daté du 6 mars 2012, rédigé par M. Pierre Dionne directeur général, relativement à la recommandation d'octroyer la permanence de Mme Julie Albert à titre de directrice du service des ressources humaines.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie la permanence de Mme Julie Albert au poste de directrice du service des ressources humaines de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à compter de ce jour.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-080**

*ATTENDU le rapport, rédigé le 27 février 2012, par M. André Lirette, directeur par intérim du service des travaux publics concernant la reconduction du contrat de location de balais mécaniques.*

*ATTENDU les dispositions des articles CS 2.1 et CS.9 du devis préparé pour ce faire lors de la demande de soumissions pour l'année 2011.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil renouvelle pour l'année 2012, le contrat susdit avec Entretien J.R. Villeneuve inc. selon les prix indiqués au bordereau de soumission déposé, lesquels prix seront indexés selon l'article CS.9 susdit et ce pour l'année 2012.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-081**

*ATTENDU le rapport, rédigé le 5 mars 2012, par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs relativement à l'appropriation d'une somme requise pour la production de plans et de certificats de piquetage sur les lots indiqués audit rapport.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approprie la somme requise pour ce faire à même le fonds réservé pour parc et terrain de jeu, le tout afin d'acquitter les honoraires professionnels de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-082**

*ATTENDU les rapports rédigés le 7 mars et 16 mars 2012, par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à une demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement aux travaux à être exécutés dans le parc Claude-Henri Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil Municipal autorise la présentation du projet susdit et confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.*

*QUE M. Pierre-Luc Forget soit autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la demande requise pour l'obtention de la subvention précitée.*

*QUE dès lors la présente rétroagisse au 7 mars 2012 entérinant ainsi la date effective du dépôt de la demande de subvention.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-083**

*ATTENDU le rapport, daté du 6 mars 2012, rédigé par Mme Andrée-Anne Dion, coordonnatrice à la vie communautaire du service des loisirs, relativement à la signature d'un protocole d'entente permettant à l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle de procéder à l'accrochage d'œuvres d'art à la bibliothèque Claude-Henri Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :       Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, à signer tout protocole d'entente à intervenir pour ce faire entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-084**

*CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec a mis fin au service de prêts à court terme;*

*CONSIDÉRANT que la Ville a dû rembourser tous les emprunts temporaires effectués auprès de « Les Services Financiers des Institutions Locales » le 15 mars dernier et devra dorénavant effectuer des emprunts auprès d'institutions financières autres que « Les Services Financiers des Institutions Locales »;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :       M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :               M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière municipale ou la trésorière adjointe en l'absence de cette dernière, soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleurs conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunts suivants :*

*1054-2005 Mise aux normes des sources d'alimentation en eau potable  
1118-2009 Mise à niveau des ouvrages d'interception des eaux usées  
1119-2010 Réfection usine d'épuration des eaux usées  
1130-2010 Aqueduc et égout rues Bélec et Notre-Dame  
1133-2010 Pavage 2010  
1141-2010 Conduite égout pluvial – boulevard de Sainte-Adèle  
1143-2010 Honoraires réfection des stations de pompage  
1151-2011 Mise aux normes rue Place des Colverts  
1154-2011 Pavage 2011  
1155-2011 Mise aux normes rue du Meunier  
1157-2011 Prolongement rue de la Colonie*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, tels emprunts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements d'emprunts dûment autorisés.*

La présente résolution remplace les résolutions précédemment adoptées pour ce faire.

\*\*\*\*\*

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

**RÉSOLUTION NO. 2012-085**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 7 et 14 février 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

**9177-9108 Québec Inc.**

Réduire la largeur du lot projeté « 2 » (constitué des lots 2 453 603, 2 453 605, Ptie 3 934 786 et 4 245 552) sur sa ligne avant de 15 mètres à 12,5 mètres, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 2012, dossier 7229, minute 15241, afin d'autoriser une opération cadastrale visant un remplacement desdits lots.

Situation : Lots 2 453 588 et Al. (rue de Fribourg)

**9247-1853 Québec Inc.**

Augmenter l'occupation de la superficie totale des bâtiments accessoires par rapport à la superficie totale du terrain de 10% à 14%, afin de pouvoir construire un nouveau garage détaché sur la propriété sise au 1961, boulevard de Sainte-Adèle (lot 3 882 284), le tout en respect des conditions suivantes ayant pour but d'atténuer l'impact de la dérogation mineure accordée par rapport au boulevard de Sainte-Adèle et à la propriété adjacente, lesquelles conditions devront être intégrées au permis de construction délivré :

1. La végétation existante le long de la ligne latérale gauche de propriété et à l'arrière de l'un des deux garages détachés à démolir devra être conservée et adéquatement protégée par l'installation d'une clôture de protection et ce, avant le début des travaux d'excavation ou de construction du garage détaché.
2. Le long de l'emprise du boulevard de Sainte-Adèle, deux îlots (terre-plein) gazonnés ou autrement paysagers devront être aménagés afin de permettre la plantation d'arbres conifères, selon les prescriptions suivantes :
  - a) Les îlots devront avoir une profondeur d'au moins 1,5 mètre.
  - b) Les îlots devront être ceinturés d'une bordure de béton coulée d'une hauteur minimale de 0,15 mètre.
  - c) Un minimum de 5 arbres conifères (autres que des cèdres) devront être plantés à l'intérieur des îlots.
  - d) Les arbres conifères à planter devront avoir une hauteur minimale à la plantation de 2 mètres et être distancés de 5 mètres.
  - e) Les arbres conifères à planter devront être choisis parmi des essences ayant une hauteur à maturité d'au moins 5 mètres et ayant une vitesse de croissance moyenne ou supérieure (selon le Répertoire des arbres ornementaux publié par Hydro-Québec).
  - f) Un arbre existant ou faisant l'objet d'une plantation exigée par la présente doit être conservé et entretenu de façon à prolonger sa durée de vie. Dans l'éventualité où un tel arbre est endommagé, malade ou mort, et qu'il doit être abattu conformément aux dispositions du règlement de zonage en vigueur, un tel arbre doit être remplacé dans les 30 jours suivant son abattage par un arbre équivalent, d'une hauteur minimale de 2 mètres à la plantation.

- g) *La distance entre les deux îlots, formant un accès au terrain, devra respecter les dispositions du règlement de zonage en vigueur sur les accès aux aires de stationnement.*
- h) *L'aménagement des îlots, incluant la plantation, devra être réalisé au plus tard dans les 6 mois suivant la date de délivrance du permis pour la construction du garage détaché.*

*Le tout tel qu'il appert au croquis annexé à la résolution CCU '2012-012.*

*Situation : 1961, boulevard de Sainte-Adèle*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-086**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé à être desservie par la Sûreté du Québec.*

*ATTENDU que le 21 février 2012, le ministre de la Sécurité Publique, l'honorable Robert Dutil, a autorisé la Ville de Sainte-Adèle à abolir son corps de police pour que son territoire soit desservi par la Sûreté du Québec.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle n'a pas été partie prenante à toute discussion entourant l'emplacement du poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays d'En-Haut.*

*CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'En-Haut doit tenir compte de l'ajout du territoire de la Ville de Sainte-Adèle dans la localisation dudit poste.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est la seule entité qui a soumis au conseil de la MRC des Pays-d'En-Haut une étude objective et indépendante réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant « une localisation pour une desserte policière optimale sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'En-Haut de reprendre la réflexion sur l'emplacement du poste de la Sûreté du Québec en tenant compte, entre autres, des nouveaux éléments suivants :*

- 1) *de l'ajout de la population et du territoire de Sainte-Adèle à la desserte de la Sûreté du Québec;*
- 2) *de l'étude externe, objective et indépendante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-087**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de renaturalisation des rives du parc Lionel-Patry et de la plage Jean-Guy-Caron.*

*ATTENDU que la compagnie Pavatech (2633-2312 Québec Inc.) a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datée du 19 mars 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 298,475.73\$, taxes incluses.**

**QUE le Conseil approprie pour le paiement des travaux et des frais connexes une somme maximale de 310,000\$ et ce, tel qu'il appert ci-après :**

**185,000.00\$ à même la réserve pour projets (résolution 2010-340);  
30,765.38\$ à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux;  
94,234.62\$ à même le surplus libre**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-088**

**ATTENDU le rapport rédigé le 14 mars 2012 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant l'autorisation de signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Constructions Vertigo Inc.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil entérine les dispositions du protocole d'entente à intervenir avec la compagnie précitée pour le prolongement de la rue du Forgeron, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.**

**QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.**

**QUE de plus, le Conseil mandate la firme Équipe Laurence pour la préparation des plans et devis, les documents de soumission, la surveillance des travaux, la production des plans « tels que construits », ainsi que l'attestation de conformité des travaux, selon leur soumission au montant de 6,000\$, plus taxes.**

**QUE le Conseil mandate également la firme Solmatech Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux, selon leur soumission au montant de 2,240\$, plus taxes.**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

**1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 234,520.34\$ pour la période du 11 au 17 février 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 473,207.73\$ pour la période du 18 au 24 février 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 241,835.12\$ pour la période du 25 février au 2 mars 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 106,781.98\$ pour la période du 3 au 9 mars 2012.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 441,262.42 pour le mois de janvier 2012.**
- **Engagements au montant de 400,128.08\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2012.**

2)        *Rapports :*  
          *Urbanisme : février 2012*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h55 et se termine à 21h12.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-089**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :        M. Pierre Morabito***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Robert Lagacé***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21h12.***

\_\_\_\_\_  
*M. Réjean Charbonneau, Maire*

\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 avril 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-090**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 24) Assises annuelles UMQ – 9 au 12 mai 2012 à Gatineau.*

*F 25) Acceptation de la soumission – pavage 2012.*

*F 26) Appropriation d'une somme de 500,000\$ - paiement des annuités – règlement 1164-2012.*

*F 27) Demande à la SAAQ – ouverture d'un comptoir à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-091**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.**

**AVIS DE MOTION NO. 09-2012**

**Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement 1162-2012.**

**AVIS DE MOTION NO. 10-2012**

**Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z pour ajouter comme usage permis a l'intérieur de la zone Pa-13, l'habitation unifamiliale jumelée, spécifiquement à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2012-Z-01 joint à la présente sous l'annexe « A ».**

**AVIS DE MOTION NO. 11-2012**

**Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z pour augmenter la hauteur maximale en étage pour la zone Rb-17 de 2 ½ étages à 3 étages pour les habitations multifamiliales localisées dans un projet intégré, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2012-Z-02 joint à la présente sous l'annexe « A ».**

**AVIS DE MOTION NO. 12-2012**

**Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions pour autoriser les fonctionnaires ou employés de la Ville de Sainte-Adèle à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière pour y constater le respect de toute réglementation municipale.**

**AVIS DE MOTION NO. 13-2012**

**Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur les rues des Pinsons, des Rossignols, l'Impasse des Colibris, et une partie de la rue du Boisé, incluant des travaux d'excavation pour profilage de fossés, empierrement de fossés, installation de ponceaux de drainage, recharge granulaire, ajustement et/ou remplacement de boîtes de vannes d'aqueduc et des grilles de regards d'égout, chargement et nivellement des accotements, le raccordement des entrées privées, et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux, et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.**

**RÈGLEMENT NO. 1164-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-092**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1164-2012 autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et plus spécifiquement sur les lots 2 232 948, 2 232 954, 2 232 962, 2 232 964, 2 232 966, 2 233 416, 3 889 309 et 4 795 993, concernant la construction d'un bâtiment communautaire, d'un marché couvert, la réfection et l'agrandissement du bâtiment de tennis existant, l'aménagement d'un parc intergénérationnel, incluant : mobilier, équipement divers, aires de jeux, jeux d'eau, aménagements paysagers, sentiers piétonniers, aires de circulation pavées, aires de stationnement pavées, le prolongement et les raccordements du réseau d'égout et d'aqueduc, le nivellement et le drainage du parc Claude-Henri-Grignon, le déplacement et/ou l'enfouissement des services d'utilités publiques, le réaménagement des intersections et des voies d'accès, toutes études géotechniques et environnementales préalables, et tous travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du présent règlement, l'achat d'une œuvre d'art, et pour emprunter une somme de 5,200,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes, soit adopté par le Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

Avant l'adoption du règlement 1167-2012, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

**RÈGLEMENT NO. 1167-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-093**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1167-2012 décrétant des dispositions applicables aux feux en plein air et aux feux d'ambiance, ainsi que l'usage de pièces pyrotechniques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-094**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2012-Z-01 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, pour ajouter comme usage permis à l'intérieur de la zone Pa-13, l'habitation unifamiliale jumelée, spécifiquement à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

**RÉSOLUTION NO. 2012-095**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2012-Z-02 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, pour augmenter la hauteur maximale en étage pour la zone Rb-17 de 2 ½ étages à 3 étages pour les habitations multifamiliales localisées dans un projet intégré, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-096**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature du protocole d'entente relatif à certaines modalités de transition faisant suite à l'abolition du service de police de la Ville de Sainte-Adèle et à son intégration à la Sûreté du Québec, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec, lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) soit autorisé à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-097**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Commission Scolaire des Laurentides, l'École Augustin-Norbert-Morin et la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de 10 ans à partir de la date de sa signature, relativement à l'utilisation de la salle de spectacle située dans l'école A.N. Morin et la contribution financière annuelle de la Ville au montant de 20,000\$ pendant 5 ans à partir de la date de signature, sous réserve cependant de la permission au préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 29.3 de la Loi sur les Cités et Villes, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), le directeur général et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente lorsque l'approbation requise pour ce faire aura été transmise à la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite entente, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-098**

*ATTENDU la recommandation de paiement rédigée le 28 mars 2012 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant la recommandation de paiement no. 2 concernant les travaux de réfection de pavage 2011 dans le cadre du règlement 1154-2011.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 293,770.93\$, taxes incluses, à la compagnie Asphalte Desjardins Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant de la transmission, audit service, des quittances requises dans les circonstances.*

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1154-2011.**

**RÉSOLUTION NO. 2012-099**

**ATTENDU les rapports de M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, et Mme Brigitte Forêt, trésorière, datés respectivement du 26 mars 2012 et 28 mars 2012, relativement à l'achat d'un nouvel appareil d'arpentage suite au bris de l'appareil existant.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil autorise l'acquisition d'un appareil d'arpentage de la compagnie Geneq Inc. selon la soumission de ladite compagnie datée du 22 mars 2012.**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à rembourser le fonds de roulement et ce, rétroactivement au 19 décembre 2011, attendu que le coût d'achat du premier équipement avait été acquitté à même le fonds de roulement.**

**QUE ce nouvel achat soit payé à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.**

**RÉSOLUTION NO. 2012-100**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après :**

**Monsieur Roch Bédard**

**Déjeuner de l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut  
18 avril 2012**

|                                                                                                 |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Gala-souper gastronomique d'ICI par les Arts<br/>Le Steak Frites St-Paul – 23 avril 2012</b> | <b>125 \$</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

|                                                                                                                                  |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Souper de homards de la Société d'histoire et de généalogie<br/>des Pays d'En-Haut au Chalet Pauline-Vanier – 12 mai 2012</b> | <b>65 \$</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|

|                                                                                                              |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Tournoi de golf de la Fondation Médicale des Laurentides<br/>au Club de golf l'Estérel – 15 août 2012</b> | <b>250 \$</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

|                                                                                                |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Rencontre régionale de Villes et Villages en santé 2012<br/>7 juin 2012 – Rivière Rouge</b> | <b>20 \$</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|

**Monsieur John Butler**

|                                                                                                                               |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Souper bénéfice – Fondation pour la réussite des élèves de CSL<br/>à l'École Hôtelière des Laurentides – 26 avril 2012</b> | <b>100 \$</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

**Monsieur Robert Lagacé**

**Déjeuner de l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut  
18 avril 2012**

|                                                                                                 |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Gala-souper gastronomique d'ICI par les Arts<br/>Le Steak Frites St-Paul – 23 avril 2012</b> | <b>125 \$</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

*Tournoi de golf de la Fondation Médicale des Laurentides  
au Club de golf l'Estérel – 15 août 2012* 250 \$

**Monsieur Pierre Morabito**

*Rencontre régionale de Villes et Villages en santé 2012  
7 juin 2012 – Rivière Rouge* 20 \$

*QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, pour chacune des activités.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-101**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a publié un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions pour l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.*

*ATTENDU que le 1<sup>er</sup> mars 2012 six (6) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU que la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. a déposé la plus basse soumission conforme.*

*ATTENDU la recommandation rédigée le 2 mars 2012 par M. Denis Désilets, architecte de Atelier Idea, architecture + design.*

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 11 avril 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 4,748,411.56\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation du règlement d'emprunt adopté pour ce faire par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement d'emprunt adopté pour ce faire, si celui-ci reçoit les approbations susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-102**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 5 avril 2012, concernant un échange de terrains à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 134746 Canada Inc. (IGA) relativement au kiosque postal érigé en bordure de la rue Dumouchel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de l'acte d'échange susdit joint à la présente et abroge à toutes fins que de droit les résolutions 2007-162, 2010-197 et 2012-063.*

*Que Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et le greffier municipal ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les honoraires professionnels dans ce dossier, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-103**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 4 avril 2012 relativement à la signature d'un acte d'achat de 2 immeubles acquis par la Ville lors de la vente pour taxes du 10 juin 2009.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte de vente à intervenir entre Me Yvan Genest, avocat, agissant en sa qualité de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'En-Haut, et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la signature d'un acte de vente finale pour les lots 2 231 805 et 2 231 806, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toutes sommes requises dans les circonstances.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-104**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 2 avril 2012, relativement à l'autorisation de signature d'une servitude de passage à intervenir entre Constructions Vertigo Inc., Martin Soucy, Sophie Arseneault, Ville de Sainte-Adèle, Hydro-Québec et Bell Canada, relativement à l'installation de poteaux, de lignes de télécommunication et de lignes de distribution d'énergie électrique sur une partie du lot 4 474 802, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (partie de la rue du Forgeron).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie Construction Vertigo Inc.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-105**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 30 mars 2012, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                        **Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A ».**

**QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 13 juin 2012 à partir de 10h dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.**

**QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.**

\*\*\*\*\*

**Avant l'adoption de la résolution suivante, Madame la Conseillère Lise Gendron déclare au Conseil Municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que celle-ci est une des actionnaires dans le projet de développement Boisé du Bourg-du-Lac.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-106**

**ATTENDU la requête transmise le 27 mars 2012 par M. Renaud Hardy de la firme Génivar, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet du Boisé du Bourg-du-Lac.**

**ATTENDU le rapport rédigé le 11 avril 2012 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques relativement au sujet précité.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par ledit ministère pour le projet susdit.**

**QUE le Conseil confirme également que ce projet ne contrevient à aucune réglementation municipale.**

**QUE de plus, le promoteur dudit projet et ses mandataires doivent se conformer au courriel transmis le 10 avril 2012 par M. Pierre-Luc Forget à MM. Renaud Hardy et Dominic Charbonneau, ainsi qu'aux commentaires transmis le 10 avril 2012 par M. Stéphane Lavallée du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.**

**QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par le promoteur du projet.**

**Madame la Conseillère Lise Gendron ne vote pas concernant l'adoption de la résolution.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-107**

**ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 3 avril 2012.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '2012-020**

Monique Fafard et Philip Port  
465, rue du Maréchal  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-021**

Au Bistro Le Monde Inc. (Bistro Lounge Garçons!)  
1049, rue Valiquette  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. '2012-022**

Nathalie Marcotte  
1395, rue Lanthier  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-024**

9105-2811 Québec Inc. (Tim Hortons et SAQ)  
401 à 407, 421 à 423, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseigne (aux conditions indiquées à ladite résolution)**

**Résolution C.C.U. '2012-025**

Luc Brunet  
Lot 2 492 326 (rue du Meunier)  
- **Construction**

**Résolution C.C.U. '2012-027**

Le Carrefour Ste-Adèle Inc.  
1126-1128, boulevard de Sainte-Adèle et 19, rue Morin  
- **Démolition et espaces de stationnement (aux conditions indiquées à ladite résolution)**

**Résolution C.C.U. '2012-028**

Caisse Populaire La Vallée des Pays-d'En-Haut  
893, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. '2012-029**

CHSLD des Pays-d'En-Haut  
707, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Plantation de végétation (aux conditions indiquées à ladite résolution)**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2012-023 : 555, boulevard de Sainte-Adèle – enseigne.

QUE le Conseil approuve les plans des aménagements paysagers concernant le 401 à 407 et 421 à 423, boulevard de Sainte-Adèle, préparés par M. Marc-André Poulin, de la firme Coup d'œil paysagement, en date 23 mars 2012, avec les modifications proposées telles que montrées aux plans déposés au service d'urbanisme le 13 avril 2012 et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le diamètre des arbres feuillus à planter devra être d'au moins 50 mm mesuré à 30 cm du sol;
2. Tous les travaux d'aménagement paysager projetés devront être réalisés dans les 180 jours à partir de la date d'adoption de la présente résolution;
3. Si des arbres, des arbustes, ou des plantes vivaces dont la plantation est requise en vertu de la présente meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils devront être remplacés en respectant les plans d'aménagement paysager approuvés par la présente.

*QUE de plus, le Conseil reporte l'étude de la demande de PIIA concernant le 1300, boulevard de Sainte-Adèle pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-026.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-108**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 456, chemin du Moulin, afin de réduire le total minimum des marges latérales de 12 mètres à 8,63 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot projeté 4 986 274 (rue Rolland), afin de réduire la largeur de l'emprise du bout de rue projetée de 15 mètres à 12,28 mètres, de réduire la distance entre l'emprise de la rue et un cours d'eau de 60 mètres à 40 mètres, et de permettre que le bout de rue en cul-de-sac ne se termine pas par un cercle de virage, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 2012, minute 15242

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 mai 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

**RÉSOLUTION NO. 2012-109**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**    **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le Conseil, suivant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-033, refuse la demande de changement de zonage formulée pour l'immeuble situé au 1455, chemin Pierre-Péladeau.

**RÉSOLUTION NO. 2012-110**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le Conseil, suivant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-032, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 1300, boulevard de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2012-111**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (pompiers volontaires), pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, ainsi que la directrice du service des ressources humaines, soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de celle-ci, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-112**

*ATTENDU la requête transmise le 6 avril 2012 par M. Aziz Dennoune de Réseau 2000 + Groupe de ressources techniques, relativement à la cession par la Ville de Sainte-Adèle du lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin de permettre la construction de 40 logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis.*

*ATTENDU que le règlement 1097-2008 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « Logement abordable Québec – volet social communautaire », adopté par le Conseil municipal le 17 novembre 2008, a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec le 16 avril 2010.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un acte de cession du lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec la l'organisme sans but lucratif INTERLOGE Centre Sud afin de permettre la construction de 40 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle cède à l'organisme sans but lucratif susdit le lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une somme nominale de 1.00\$ à titre de contribution financière de la Ville à un organisme sans but lucratif.*

*QUE ladite vente soit faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, sous réserve que celui-ci construise un minimum de 40 unités de logement selon le plan approuvé dans le cadre du programme précité et ce, dans un délai maximal de 180 jours après la signature de l'acte de vente susdit et, qu'à défaut de ce faire, la présente sera nulle et de nul effet. Dès lors, le terrain devra être remis à la Ville avec les améliorations apportées à titre de dommages liquidés. La Ville de Sainte-Adèle pourra également tenter tout recours jugé pertinent devant le tribunal compétent.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer le contrat de cession susdit, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE toutes dispositions de résolutions précédemment adoptées, inconciliables avec la présente, soient abrogées à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-113**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 10 avril 2012, relativement à l'engagement contractuel de M. André Lirette à titre d'assistant au directeur général.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et engage contractuellement M. André Lirette à titre d'assistant au directeur général pour la période du 9 avril 2012 au 10 avril 2015.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit rapport ainsi que du contrat de travail susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-114**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 10 avril 2012, relativement au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les compagnies 9145-2045 Québec Inc. et 9055-8842 Québec Inc., pour le prolongement des infrastructures de la rue du Versant-Sud.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du protocole susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le promoteur dépose à la Ville, à la signature de la présente entente, un montant de 15,430.56\$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis, un montant de 15,340\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux, et une somme de 2,900\$, plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux.*

*QUE le Conseil mandate la firme INGEMAX pour la préparation des plans et devis et documents de soumission pour une somme de 15,430.56\$, taxes incluses, et pour la surveillance des travaux et la production des plans « tels que construits » pour une somme de 15,340\$, plus taxes.*

*QUE la firme Labo S.M. Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 2,900\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.*

*QUE la résolution 2007-182 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO.2012-115**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements de téléphonie IP d'affaires de marque Panasonic et de messagerie vocale pour l'ensemble des édifices municipaux.*

*ATTENDU que 3 compagnies ont été sollicitées et une seule a déposé une soumission pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation transmise le 2 avril 2012 par M. Pierre Dionne, directeur général.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission déposée le 29 mars 2012 par la compagnie Solutions en Téléphonie d'affaires Tellipso Inc. au montant de 86,192.15\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2012-116**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 mars 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Mathieu Cantin**

*Permettre la construction d'une résidence avec un toit plat sur 100% de sa surface mesurée en projection horizontale, tel que montré aux plans préparés par Francine Dubeau architecte, datés du 17 février 2012.*

*Situation : Lot 4 089 526 (rue Morin)*

*QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-117**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate M. Pierre Dionne, directeur général, Madame la Conseillère Lise Gendron et Messieurs les Conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé pour participer aux Assises Annuelles 2012 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 9 au 12 mai 2012.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 880\$, plus taxes, chacun soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais d'hébergement, de déplacement, de repas et autres frais connexes leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 1,500\$ chacun, relativement aux dépenses des conseillers municipaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-118**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a publié un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions concernant des travaux de réfection routière pour l'année 2012.*

*ATTENDU que la compagnie ABC Rive-Nord Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation transmise le 16 avril 2012 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant total de 1,350,800\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation du règlement 1165-2012 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de ce faire, la présente sera nulle et de nul effet et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire précité.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1165-2012.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-119**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approprie une somme de 500,000\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement des annuités capital et intérêts de l'emprunt décrété au règlement 1164-2012 relativement aux travaux dans le parc Claude-Henri-Grignon.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-120**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est la municipalité la plus peuplée entre les villes de Saint-Jérôme et Mont-Laurier.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est en pleine croissance et que sa population doit avoir accès à plus de services gouvernementaux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil demande officiellement à la Société d'assurance automobile du Québec d'ouvrir un comptoir afin de desservir adéquatement la population de la Ville de Sainte-Adèle et des municipalités qui lui sont contiguës.*

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :
  - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 330,534.16\$ pour la période du 10 au 16 mars 2012.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 58,295.30\$ pour la période du 17 au 23 mars 2012.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 434,708.91\$ pour la période du 24 au 30 mars 2012.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 157,131.35\$ pour la période du 25 mars au 6 avril 2012.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 230,674.91\$ pour la période du 7 au 13 avril 2012.
  - Engagements au montant de 306,913.79\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2012.
- 2) Rapports :
  - Cour municipale : janvier et février 2012
  - Sécurité incendie : rapport annuel 2011
  - Urbanisme : mars 2012
- 3) Certificat du greffier concernant la procédure d’enregistrement du règlement 1165-2012.

\*\*\*\*\*

Lors de la période de questions, Madame Danielle St-Gelais dépose au Conseil municipal une pétition de résidents de Place du Refuge à Sainte-Adèle relativement à l’état des rues et autres problématiques concernant ce secteur résidentiel privé de la Ville de Sainte-Adèle.

Par la suite les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents. Ladite période débute à 21h et se termine à 21h16.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-121**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21h16.**

---

**M. Robert Lagacé, Maire suppléant**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 22 mai 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire suppléant Robert Lagacé*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire suppléant se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-122**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2012, tel que soumis aux membres du Conseil.**

**RÉSOLUTION NO. 2012-123**

**ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.**

**AVIS DE MOTION NO. 14-2012**

**Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.**



**AVIS DE MOTION NO. 15-2012**

*Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 16-2012**

*La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 17-2012**

*Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 18-2012**

*La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2012-Z-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-124**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2012-Z-01, amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z afin d'ajouter, comme usage permis à l'intérieur de la zone Pa-13, l'habitation unifamiliale jumelée, spécifiquement à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2012-Z-02**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-125**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2012-Z-02, amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z afin d'augmenter la hauteur maximale en étage pour la zone Rb-17 de 2 ½ étages à 3 étages pour les habitations multifamiliales localisées dans un projet intégré, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1162-A-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-126**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1162-A-2012, décrétant l'amendement de l'annexe « A » du règlement 1162-2012 concernant la tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement 1166-2012, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1166-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-127**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1166-2012, afin de décréter des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement 1168-2012, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1168-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-128**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1168-2012, concernant l'octroi à certains officiers du pouvoir de visiter certains immeubles, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT 1169-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-129**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1169-2012, décrétant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur les rues des Pinsons, des Rossignols, Impasse des Colibris, et une partie de la rue du Boisé, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 400,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.*

#### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-130**

*ATTENDU le rapport rédigé le 18 avril 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général, concernant l'entretien de bâtiments municipaux, incluant le coût pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et autorise l'exécution des travaux indiqués à celui-ci, et approprie pour ce faire une somme de 100,000\$ à même les excédents de fonctionnement non affectés.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-131**

*ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour effectuer des travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2012.*

*ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport rédigé le 17 avril 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente et ce, pour un montant maximum de 199,993.27\$, taxes incluses, et, pour ce faire, approprie les sommes requises du fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies de circulation publiques.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-132**

*ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et la construction d'un abri froid pour le service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Construction Raynald Tisseur Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport rédigé le 17 avril 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites au montant de 100,833.07\$, taxes incluses.*

*QUE le Conseil approprie une somme totale de 150,000\$ du fonds de roulement pour financer les travaux de construction dudit abri froid et autres travaux connexes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à rembourser ledit fonds de roulement sur une période de 10 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-133**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 23 avril 2012, relativement à la Fête de la Pêche qui aura lieu au parc de la rivière Doncaster samedi le 9 juin 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et octroie pour ce faire une subvention au montant de 2,000\$ au Club Optimiste de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-134**

*ATTENDU le rapport de Mme Claudine Gilbert, adjointe administrative, daté du 30 avril 2012, relativement à l'achat d'un photocopieur à être installé au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, pour les différents services de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'achat d'un photocopieur Xerox ColorQube au coût de 17,260\$, plus taxes.*

*QUE de plus, le Conseil autorise la conclusion d'un contrat d'entretien dudit appareil, incluant la fourniture de l'encre nécessaire, selon un taux fixé pour chaque copie effectuée et ce, pour une période de 5 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-135**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil demande officiellement au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse à 70 km/hre sur le chemin Pierre-Péladeau (route 370), dans les deux (2) directions, dans la section des lacs Morelle, Lenore, Tondohar et Lucerne, afin de sécuriser les usagers de ladite voie de circulation.

**RÉSOLUTION NO. 2012-136**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Pierre Morabito**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise mesdames et messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

**Madame Nadine Brière**

Souper bénéfice de la Maison de la Famille 65 \$  
à l'école Hôtelière des Laurentides - 31 mai 2012

**Madame Lise Gendron**

Souper bénéfice annuel du Club Optimiste de Sainte-Adèle 55 \$  
à l'école Hôtelière des Laurentides - 23 mai 2012

Souper bénéfice Opération Enfants Soleil (RE/MAX) 100 \$  
au restaurant Le Spago - 31 mai 2012

Souper - Tournoi de golf de la Chambre de Commerce 50 \$  
de Sainte-Adèle au Club de golf La Vallée - 13 juin 2012

Souper - Tournoi de golf des Maires de la Vallée 60 \$  
au Club de golf de Piedmont - 21 août 2012

Souper - Inauguration d'un Arboretum de la Société 40 \$  
d'horticulture et d'écologie Tournenvert à l'école Hôtelière  
des Laurentides - 14 juin 2012.

Ouverture de l'exposition permanente du Musée du ski  
des Laurentides à Saint-Sauveur - 25 mai 2012

**Monsieur Roch Bédard**

Souper bénéfice annuel du Club Optimiste de Sainte-Adèle 55 \$  
à l'école Hôtelière des Laurentides - 23 mai 2012

Souper bénéfice Opération Enfants Soleil (RE/MAX) 100 \$  
au restaurant Le Spago - 31 mai 2012

Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle 150 \$  
au Club de golf La Vallée - 13 juin 2012

Tournoi de golf des Maires de la Vallée 160 \$  
au Club de golf de Piedmont - 21 août 2012

Souper - Inauguration d'un Arboretum de la Société 40 \$  
d'horticulture et d'écologie Tournenvert à l'école Hôtelière  
des Laurentides - 14 juin 2012.

**Monsieur John Butler**

Souper bénéfice annuel du Club Optimiste de Sainte-Adèle 55 \$  
à l'école Hôtelière des Laurentides - 23 mai 2012

Souper bénéfice Opération Enfants Soleil (RE/MAX) 100 \$  
au restaurant Le Spago - 31 mai 2012

*Souper – tournoi de golf du maire de Morin-Heights au Club de golf Balmoral – 28 août 2012* 75\$

**Monsieur Robert Lagacé**

*Souper bénéfice Opération Enfants Soleil (RE/MAX) au restaurant Le Spago – 31 mai 2012* 100 \$

*Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au Club de golf La Vallée – 13 juin 2012* 150 \$

*Tournoi de golf des Maires de la Vallée au Club de golf de Piedmont – 21 août 2012* 160 \$

*Ouverture du spa Relaxia de l'hôtel Mont-Gabriel 23 mai 2012*

*Ouverture de l'exposition permanente du Musée du ski des Laurentides à Saint-Sauveur – 25 mai 2012*

*Tournoi de golf du maire de Ville d'Estérel au Club de golf Estérel – 6 juillet 2012* 165 \$

*Tournoi de golf du maire de Morin-Heights au Club de Golf Balmoral – 28 août 2012* 195 \$

**Monsieur Pierre Morabito**

*Souper bénéfice de la Maison de la Famille à l'école Hôtelière des Laurentides – 31 mai 2012* 65 \$

*Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au Club de golf La Vallée – 13 juin 2012* 150 \$

**Monsieur Pierre Dionne**

*Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au Club de golf La Vallée – 13 juin 2012* 150 \$

*Tournoi de golf des Maires de la Vallée au Club de golf de Piedmont – 21 août 2012* 160 \$

*QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-137**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2012 à Rouyn-Noranda.*

*QUE les frais d'inscription et d'hébergement soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-138**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil décrète la fermeture des rues suivantes et ce, pour les événements ci-après indiqués :*

- *Rue Morin, entre les rues Valiquette et Émile-Cochand, pour l'événement « Nuit des Toiles » qui aura lieu le 16 juin 2012 de 15h à 23h.*
- *Rue Valiquette, entre les rues Morin et de la Forge, tous les samedis du 9 juin au 15 septembre 2012, de 6h à 14h30, pour le marché d'été de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-139**

*ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture d'un fourgon en aluminium de 16' à être installé sur un camion 6 roues de modèle Terrastar de l'année 2013.*

*ATTENDU que la compagnie Précisions Provençal Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour la fourniture d'une grue électro-hydraulique.*

*ATTENDU que la compagnie Machineries Saint-Jovite Inc. a transmis le plus bas prix pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation rédigée le 25 avril 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Précisions Provençal Inc. au montant de 48,145.78\$, taxes incluses, pour les fins précitées.*

*QUE le Conseil octroie également le contrat de fourniture d'une grue électro-hydraulique à la compagnie Machineries Saint-Jovite Inc. au montant de 7,765.41\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des achats susdits à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-140**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 2 mai 2012, relativement à l'assumption d'honoraires professionnels supplémentaires de la firme d'architecture Atelier IDEA + design concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                      Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à défrayer les coûts supplémentaires pour ce faire, tel qu'il appert à la facture transmise le 16 avril 2012 par la firme Atelier IDEA + design et ce, à même la réserve pour projets futurs créée par la résolution 2010-340.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-141**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 4 mai 2012, relativement à la signature de contrats avec les compagnies Bell Canada et Cogeco pour la fourniture d'une part de lignes téléphoniques PRI compatibles avec le nouveau système téléphonique de la Ville et d'autre part, la fourniture de liens Internet efficaces entre les édifices municipaux, soit l'hôtel de ville, le centre communautaire, le garage municipal et la caserne de pompiers.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 573.3 8° de la L.C.V. concernant le contrat à octroyer à la compagnie Bell Canada.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :              M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le directeur général à signer les contrats pour ce faire avec les compagnies précitées et autorise le service de la trésorerie à acquitter les sommes requises dans les circonstances, soit une somme de 992.40\$, plus taxes, par mois, payable à Bell Canada, et une somme de 435.80\$ plus taxes, par mois, payable à Cogeco, le tout pour une période de 3 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-142**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 26 avril 2012, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :              Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                      Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la requérante susdite à signer tout document pour les fins précitées, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-143**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :              Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme VVAP (Villes et Villages d'Art et de Patrimoine) afin de favoriser l'embauche d'un agent culturel, le tout afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville de Sainte-Adèle, incluant son plan d'action, et de maintenir des liens avec les organismes culturels présents sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



#### **RÉSOLUTION NO. 2012-144**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 9 mai 2012, relativement à la signature de lettres d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature des lettres d'entente portant les numéros 16 à 21 inclusivement, par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, ainsi que la directrice du service des ressources humaines, tel qu'il appert aux documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions des dites lettres d'entente, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-145**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus.*

*ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom.*

*ATTENDU que l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ).*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion à ce regroupement (dossier d'achats regroupés UMQ-CSPQ) géré par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2014.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle. QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ l'exécution de la présente entente.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de deux ans à environ 59,000\$.*

**QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.**

**QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que, selon leur nouvelle politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs adjudicataires, une redevance qui sera incluse ou indiquée dans les prix de vente des pneus.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-146**

**ATTENDU** que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou d'asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte et/ou pierre abrasive, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013.

**ATTENDU** qu'après étude du dossier, ce conseil juge opportun de rejeter toutes les soumissions reçues pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil rejette les soumissions déposées pour les fins susdites.

**QUE** dès lors, le service des travaux publics soit requis de procéder à une nouvelle demande de soumissions.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-147**

**ATTENDU** le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 7 mai 2012 relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la reconstruction des postes de surpression ainsi que le prolongement et modification des réseaux d'aqueduc en bordure des rues du Skieur et des Feux-Follets.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil mandate la firme Les Consultants SMI Inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le projet susdit (art. 32 de la LQE).

**QUE** le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par ledit ministère et confirme également que ce projet ne contrevient à aucune réglementation municipale.

**QUE** de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée pour le projet susdit.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministère des Finances au montant de 538\$ pour les frais d'analyse du MDDEP de la demande d'autorisation (art. 32 de la L.Q.E.)

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-148**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. John Butler

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Lise Gendron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document requis dans le règlement hors Cour relativement au dossier 9141-6925 Québec Inc. contre Ville de Sainte-Adèle, déposé au Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, immeuble du 1071 à 1085 boul. de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis pour ce faire, payable à l'ordre de Prévost Fortin D'Aoust en fidéicommiss.

**RÉSOLUTION NO. 2012-149**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 mai 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre Morabito

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '2012-034**

9105-2811 Québec Inc. (Tim Hortons et SAQ)  
401 à 407 et 421 à 423, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseignes

**Résolution C.C.U. '2012-035**

Gestion J.J.N.R. Inc. (Café Communautaire L'Entre-Gens)  
1453, rue Barbeau  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-036**

9135-4027 Québec Inc. (Med Pizza)  
1062, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-037**

9105-2811 Québec Inc. (SAQ)  
423, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-039**

Projets Aménagements Demers (Équipe Demers)  
183, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-040**

Alain Courville et Katherine Coster (Kyra Inc.)  
268, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-041**

Christiane Beaudin  
268-270, rue de la Grande-Corniche  
- Rénovation

**Résolution C.C.U. '2012-042**

Clémence Bertrand  
3008, rue Rolland  
- Rénovation

**Résolution C.C.U. '2012-043**

Jean-Sébastien Thibault et Nakia  
2940-2950, rue de la Terrasse-Morin  
- Rénovation, avec la condition indiquée à ladite résolution.

**Résolution C.C.U. '2012-044**

Richard Roy et Al.  
1327, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation

**Résolution C.C.U. '2012-045**

Les Constructions Montagne Art Inc.  
Lot 3 889 827, rue Saint-Charles  
- Construction

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de REFUSER la demande de PIIA suivante :

- 2012-038 : 1145, rue Chantovernt - rénovation.

**RÉSOLUTION NO. 2012-150**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 320-322, rue Martinet, afin de réduire la marge arrière de 7 mètres à 4,05 mètres et la marge latérale droite de 4 mètres à 3,61 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 2012, minute L-7489 afin de régulariser lesdites marges concernant le bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot projeté 3 889 827 (rue Sainte-Charles), afin de réduire la distance entre une case de stationnement projetée (# 4) et la ligne latérale gauche de terrain et la ligne arrière de terrain respectivement de 1,5 mètre à 0,95 mètre, et de 1,5 mètre à 1,38 mètre, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2012, minute 88, avec la condition suivante afin d'atténuer l'impact de la dérogation mineure :

- qu'une plantation continue d'arbustes soit effectuée, dans les 12 mois de la délivrance du permis de construction pour le bâtiment résidentiel, entre la case (# 4) dérogatoire et les lignes de terrain latérales gauche et arrière.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 juin 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

**RÉSOLUTION NO. 2012-151**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées aux résolutions ci-après indiquées, refuse les demandes de dérogations mineures suivantes :**

- **résolution C.C.U. '2012-046 : 2999, rue des Réverbères (réduire la marge avant d'un garage détaché projeté de 8 mètres à 4 mètres);**
- **résolution C.C.U. '2012-047 : 320-322, rue Martinet (réduire la marge avant du bâtiment principal existant de 6 mètres à 5,63 mètres).**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-152**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil autorise M. Garry Moore à faire procéder à la destruction de toutes les armes et menottes du Service de Police qui n'auront pas été vendues, le tout en temps et lieu.**

**QUE la Ville de Sainte-Adèle cède au Service de Police de la Ville de Granby une arme de service de Marque Glock model 23 no série cgw896us avec 2 chargeurs au coût de \$200.00 et 20 paires de menottes Smith & Wesson model 100 à \$10.00 l'unité. Le tout sans garantie légale et au risque et péril de l'acheteur.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-153**

**ATTENDU la requête transmise le 28 avril 2012 par M. Paul S. Gervais, directeur général de la Fondation Médicale des Laurentides, concernant l'événement Cyclo 200 dont les participants emprunteront, entre 12h et 12h40, la rue Rolland vers le boulevard de Sainte-Adèle et, de celui-ci jusqu'au chemin du Mont-Sauvage en direction de Val-Morin, le 1<sup>er</sup> juillet 2012.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil autorise l'événement précité aux endroits ci-haut indiqués.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-154**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Catherine Bertrand relativement à la cession par celle-ci à la Ville du lot 4 968 269, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une somme de 11,203\$.**

**QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.**

**RÉSOLUTION NO. 2012-155**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil amende la résolution 2010-406 afin de remplacer le dernier alinéa par les dispositions suivantes :

**« QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux. »

**RÉSOLUTION NO. 2012-156**

**ATTENDU** que le 30 octobre 2011 un contrat est intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Emergensys Solutions Inc. concernant l'entretien du système de prise d'appels et de répartition des appels du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

**ATTENDU** que depuis le 18 mai 2012 la Sûreté du Québec a pris en charge le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**ATTENDU** la lettre transmise le 12 avril 2012 par M. Garry Moore, alors directeur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, informant la compagnie précitée de l'annulation du contrat à partir du 18 mai 2012.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 9.1 dudit contrat.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil entérine les dispositions de la lettre précitée et, dès lors, conformément à l'article 9.1 susdit, indique que la Ville de Sainte-Adèle met fin, rétroactivement au 18 mai 2012, au contrat liant les parties susdites.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-157**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil adopte les projets de règlements indiqués ci-après, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente respectivement sous les annexes « A », « B », « C », « D », « E », « F », « G », « H » et « I ».

- règlement concernant le plan d'urbanisme 1200-2012-PU, afin de remplacer le règlement 1000-1999-PU (annexe A);
- règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de remplacer le règlement 1000-1999-Z (annexe B)
- règlement de lotissement 1200-2012-L, afin de remplacer le règlement 1000-1999-L (annexe C);
- règlement concernant la construction 1200-2012-C, afin de remplacer le règlement 1000-1999-C (annexe D);
- règlement concernant les permis et certificats 1200-2012-PC, afin de remplacer le règlement 1000-1999-PC (annexe E);
- règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1200-2012-PIIA, afin de remplacer le règlement 1000-1999-PIIA (annexe F)

- règlement concernant les dérogations mineures 1200-2012-DM, afin de remplacer le règlement 1000-1999-DM (annexe G)
- règlement concernant les travaux municipaux 1200-2012-TM, afin de remplacer le règlement 1000-2003-TM (annexe H).

QUE le Conseil adopte également le projet de règlement 1200-2012 UC concernant les usages conditionnels (annexe I).

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 juin 2012 à 19h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-158**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. John Butler

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre Morabito

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise la signature du bail à intervenir entre la Société Immobilière du Québec et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location des locaux situés au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle et des espaces de stationnement requis, le tout concernant l'utilisation desdits locaux et espaces de stationnement pour les membres de la Sûreté du Québec et ce, à partir du 18 mai 2012, pour une période de 5 ans, tel qu'il appert au projet de bail annexé à la présente ainsi qu'au courriel transmis à M. Pierre Dionne le 13 avril 2012 intitulé « proposition de location – local situé au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle ».

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer tous documents pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-159**

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 11 mai 2012, relativement au décret de travaux pour l'aménagement d'un stationnement pour le parc Doncaster.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Lise Gendron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil décrète les travaux pour ce faire, tel qu'il appert au rapport susdit, et approprie une somme de 20,683.08\$ à même le fonds réservé à des fins de stationnement, et le solde à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-160**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. John Butler

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre Morabito

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil décrète l'acquisition d'une partie de la rue Dufresne identifiée par les numéros de lots 2 524 776 et 3 888 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales soit entreprise dans les plus brefs délais.

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-161**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière municipale ou la trésorerie adjointe en l'absence de cette dernière, soit autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :*

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1165-2012**

*Règlement numéro 1165-2012 autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises, et pour emprunter une somme de 1,864,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus. Montant autorisé : 1,864,000\$.*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-162**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du programme PIQM pour les projets de la reconstruction de postes de suppression d'aqueduc de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets.*

*QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-163**

*ATTENDU que le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'En-Haut a récemment réitéré sa volonté que le nouveau poste de police de la Sûreté du Québec soit construit sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur.*

*ATTENDU que monsieur le Maire Réjean Charbonneau a déposé au Conseil des maires de la MRC des Pays-d'En-Haut un rapport daté du 10 février 2012 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton relativement à la localisation d'une desserte policière optimale sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut.*



*ATTENDU que la conclusion dudit rapport précise que le site de la sortie 64 de l'autoroute des Laurentides était l'endroit le plus intéressant et le plus propice à l'implantation d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut.*

*ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle a transmis le 20 mars 2012 une résolution au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Dutil, pour demander à la MRC des Pays-d'En-Haut de reprendre la réflexion sur l'emplacement du poste de la Sûreté du Québec en tenant compte, entre autres, des nouveaux éléments suivants :*

- 1) de l'ajout de la population et du territoire de Sainte-Adèle à la desserte de la Sûreté du Québec;*
- 2) de l'étude externe, objective et indépendante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.*

*ATTENDU qu'à ce jour la Sûreté du Québec n'a pas transmis aux autorités concernées les critères requis pour la localisation d'un nouveau poste de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil demande officiellement à la Sûreté du Québec de transmettre au Conseil des maires de la MRC des Pays-d'En-Haut ses critères concernant la localisation d'un nouveau poste de police de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut.*

*QU'une copie de la présente soit transmise également au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Dutil.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-164**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 14 mai 2012, relativement à l'appropriation d'une somme dans le projet « réserve pour projets futurs ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'utilisation d'une somme de 94,000\$ disponible pour couvrir les frais reliés à la présentation du projet « Place des citoyens » ainsi qu'au suivi de la construction du parc pour fins d'information aux citoyens.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-165**

*ATTENDU les rapports rédigés le 14 mai 2012 par Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, et M. Pierre Dionne, directeur général, concernant la rémunération de M. François Monette en remplacement du directeur du service de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions desdits rapports et autorise le service de la trésorerie à procéder au paiement de la somme requise, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-166**

*ATTENDU* que pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales la Ville de Sainte-Adèle autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), le Conseil autorise la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Ville de Sainte-Adèle un constat d'infraction pour toute infraction :

- i) aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et de l'un de ses règlements;
- ii) aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et de l'un de ses règlements;
- iii) aux dispositions de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19) et de l'un de ses règlements;
- iv) aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) et de l'un de ses règlements;
- v) aux dispositions des règlements adoptés par la Ville de Sainte-Adèle en vertu des lois susmentionnées.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-167**

*ATTENDU* le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 14 mai 2012, relativement à la nomination d'un lieutenant et de 2 éligibles au poste de lieutenant au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le Conseil nomme à partir du 23 mai 2012 M. Simon Lavigne à titre d'éligible en fonction supérieure jusqu'au 3 juillet 2012, et à titre de lieutenant à partir du 4 juillet 2012.

*QUE* messieurs Jonathan Vaudelin et Jessy Prenoveau soient nommés à titre d'éligibles audit service.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-168**

*ATTENDU* le rapport de Pierre-Luc Forget., Directeur des Services techniques, daté du 15 mai 2012 relativement à la signature d'un contrat de service incluant la fourniture de gaz naturel avec la Compagnie Gaz Métro pour les appareils devant être installés dans les bâtiments qui seront situés dans le Parc Claude-Henri-Grignon

*ATTENDU* les dispositions de l'article 573.3 8° LC & V.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le directeur des Services techniques à signer l'entente pour ce faire avec la Compagnie Gaz Métro pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve cependant de l'approbation du règlement no 1164-2012 par le Ministre des Affaires municipale, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT). À défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter ladite dépense, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-169**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir entre Diffusion Sainte-Adèle, organisme sans but lucratif, et Ville de Sainte-Adèle relativement à la diffusion et la promotion de la scène culturelle à Sainte-Adèle et ce, pour la période du 31 mai 2012 au 31 mai 2013, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser le montant de l'aide financière de la Ville totalisant une somme de 50,000\$ en trois (3) versements tel qu'il appert à l'article 4 de ladite entente.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire suppléant demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2012-170**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 3 avril 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**Mme Lise Beauvais**

*Réduire le total minimum des marges latérales de 12 mètres à 8,63 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*Situation :      456, chemin du Moulin*

**Ville de Sainte-Adèle**

*Réduire la largeur de l'emprise du bout de rue projetée de 15 mètres à 12,28 mètres, réduire la distance entre l'emprise de la rue et un cours d'eau de 60 mètres à 40 mètres, et permettre que le bout de rue en cul-de-sac ne se termine pas par un cercle de virage, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 2012, minute 15242.*

*Situation :      Lot 4 986 274 (rue Rolland)*

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 451,144.97\$ pour la période du 14 au 20 avril 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 472,993.37\$ pour la période du 21 au 27 avril 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 128,985.64\$ pour la période du 28 avril au 4 mai 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 149,016.54\$ pour la période 5 au 11 mai 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 48,788.31\$ pour la période 12 au 18 mai 2012.**
  - **Engagements au montant de 440,236.06\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2012.**
- 2) **Rapports :**
  - **Urbanisme : avril 2012**
- 3) **Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement 1164-2012.**

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2011.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h05 et se termine à 21h13.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-171**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21h13.**

---

**M. Réjean Charbonneau, Maire**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 juin 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-172**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :**

- **d'enlever 1200-2012-UC au sujet F 14) de la rubrique « résolutions »;**
- **d'ajouter le sujet F 18) à la rubrique « résolutions » :**
  - **achat du lot 2 492 606 – 19,900\$.**

**RÉSOLUTION NO. 2012-173**

**ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.**

**AVIS DE MOTION NO. 19-2012**

**Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer l'annexe « A » du règlement 1075-2006 concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle.**

**AVIS DE MOTION NO. 20-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de remplacer le règlement 1115-2009.*

*QUE les avis de motion 08-2010 et 19-2010 soient abrogés à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption des règlements ci-après indiqués, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête.*

*Dès lors, le greffier indique l'objet de chacun desdits règlements.*

**RÈGLEMENT NO. SQ-02-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-174**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro SQ-02-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. SQ-03-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-175**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro SQ-03-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. SQ-04-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-176**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro SQ-04-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. SQ-05-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-177**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro SQ-05-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs, sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-178**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière municipale ou la trésorière adjointe en l'absence de cette dernière, soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :*

**Règlement numéro 1164-2012** autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et plus spécifiquement sur les lots 2 232 948, 2 232 954, 2 232 962, 2 232 964, 2 232 966, 2 233 416, 3 889 309 et 4 795 993, concernant la construction d'un bâtiment communautaire, d'un marché couvert, la réfection et l'agrandissement du bâtiment de tennis existant, l'aménagement d'un parc intergénérationnel, incluant : mobilier, équipement divers, aires de jeux, jeux d'eau, aménagements paysagers, sentiers piétonniers, aires de circulation pavées, aires de stationnement pavées, le prolongement et les raccordements du réseau d'égout et d'aqueduc, le nivellement et le drainage du parc Claude-Henri-Grignon, le déplacement et/ou l'enfouissement des services d'utilités publiques, le réaménagement des intersections et des voies d'accès, toutes études géotechniques et environnementales préalables, et tous travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du présent règlement, l'achat d'une œuvre d'art, et pour emprunter une somme de 5,200,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.  
Montant autorisé : 5,200,000\$.

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-179**

**ATTENDU** que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation et/ou des nouvelles enseignes de rues et/ou la fourniture de poteaux Kalitec et ce, pour les années 2012, 2013 et 2014.

**ATTENDU** que 3 compagnies ont déposé, le 18 mai 2012, des soumissions pour ce faire.

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général, daté du 23 mai 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les soumissions des compagnies ci-après indiquées pour les années 2012, 2013 et 2014 et pour les fins suivantes :*

- Signotech Inc : fourniture et livraison de la signalisation (panneaux arrêts, vitesse, stationnement, etc.) selon les prix unitaires indiqués au sommaire des totaux, le tout payable à même le budget du service des travaux publics.*
- Signalisation Kalitec Inc. : fourniture et livraison de poteaux de marque Kalitec, selon les prix unitaires indiqués au sommaire des totaux, le tout payable à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*
- Signoplus/Spectralite Inc. : fourniture et livraison des nouvelles enseignes de rues, selon les prix unitaires indiqués au sommaire des totaux, le tout payable à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-180**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 5 juin 2012, concernant la réorganisation des travaux publics et services techniques.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit, lequel est annexé à la présente.*

*QUE de plus, le Conseil décrète l'abolition du poste de directeur des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-181**

*ATTENDU les rapports de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, datés du 31 mai, 4 et 15 juin 2012, concernant respectivement l'embauche de pompiers à temps partiel et la nomination d'un éligible au service de la sécurité incendie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil engage les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel de la Ville de Sainte-Adèle, lesquelles entreront en poste aux dates ci-après indiquées :*

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| <i>M. Guillaume Vermette</i>   | <i>3 juillet 2012</i> |
| <i>M. Martin Croteau</i>       | <i>4 juillet 2012</i> |
| <i>M. Marc-André Pelletier</i> | <i>5 juillet 2012</i> |
| <i>M. Jean-Philippe Moser</i>  | <i>6 juillet 2012</i> |
| <i>M. Stéphane Messier</i>     | <i>9 juillet 2012</i> |



QUE de plus, le Conseil nomme à partir 19 juin 2012 M. Pierre-Luc Choquette à titre d'éligible audit service.

**RÉSOLUTION NO. 2012-182**

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 30 mai 2012, concernant un échange d'équipements à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Le Pro du CB Inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                         **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et autorise l'échange d'équipements à intervenir avec la compagnie susdite, tel qu'il appert au courriel du 24 mai 2012 annexé à la présente.

QUE M. Jean Lacroix, directeur du service susdit soit autorisé à signer tous documents nécessaires pour ce faire.

**RÉSOLUTION NO. 2012-183**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 juin 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                         **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '2012-050**

Hôpital Vétérinaire Chénier S.E.N.C.  
1565, boulevard de Sainte-Adèle  
- Démolition

**Résolution C.C.U. '2012-051**

Carole Crevier et Robert Lavoie  
1736, chemin du Mont-Gabriel  
- Agrandissement

**Résolution C.C.U. '2012-052**

Gestion A. Commodari Ltée  
480, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation

**Résolution C.C.U. '2012-053**

9105-2811 Québec Inc. (Institut Béléza)  
845, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne (aux conditions indiquées à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-054**

9105-2811 Québec Inc. (Sports Letter))  
843, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne (aux conditions indiquées à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-055**

*Lise Beauchamp*

*405, chemin Pierre-Péladeau*

**- Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-056**

*9181-5233 Québec Inc.*

*156, rue Morin*

**- Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-057**

*Érik Laporte et Chantal Bélisle*

*Lot 4 999 490 (boulevard de Sainte-Adèle)*

**- Construction**

**Résolution C.C.U. '2012-058**

*Le Carrefour Ste-Adèle Inc. (Café-Bar Joes)*

*19, rue Morin*

**- Enseigne**

**Résolution C.C.U. '2012-059**

*Habitats Labrèche Inc. (Bar Le Chantadèle)*

*250, rue Séraphin*

**- Enseigne**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-184**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les lots 2A-20 et 2B-17, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise), afin de réduire, pour le terrain identifié comme étant une partie des lots 2A et 2B, rang 4, Canton Wexford (matricule 5992-21-1638), la largeur du lot sur la ligne avant de 50 mètres à 44 mètres, et réduire la largeur moyenne du lot de 50 mètres à 40,43 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2012, minute 0036, dossier PB0013, afin de permettre la délivrance du permis de lotissement demandé.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1525, boulevard de Sainte-Adèle, afin de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 5 038 862 de 30 mètres à 21,42 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 avril 2012, minute 15295, dossier 5426, afin de permettre la délivrance du permis de lotissement demandé.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4394, rue du Croissant-du-Lac, afin de réduire la marge arrière de 8 mètres à 4,74 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2012, minute 0809, dossier NG0327, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 888 484 (rue Ouimet), afin de permettre la configuration d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 888 484 dont les trois unités seraient juxtaposées une à l'autre, plutôt qu'au moins deux des unités soient superposées, tel que montré aux plans de construction préparés par M. Claude Marin, technologue, en date de février 2012, plan no. P-46294.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 232 325 (chemin du Club), afin de réduire la superficie minimale du lot 2 232 325 de 3 000 mètres carrés à 2 730,3 mètres carrés, et de réduire la profondeur moyenne de 60 mètres à 56,27 mètres, tel que montré au plan de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 mai 2012, dossier 7479, minute 15349, afin de régulariser les dimensions dudit lot (autrefois 6B-8, rang 2, Canton Morin) qui a fait l'objet d'une immatriculation lors de la rénovation cadastrale.

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1300, boulevard de Sainte-Adèle, afin de réduire le nombre minimal de cases de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du marché d'alimentation IGA sis au 1300, boulevard de Sainte-Adèle, de 161 cases à 143 cases, tel que montré au plan de site proposé – Option A – préparé par Sauvé Poirier, Architectes, en date du 31 mai 2012, projet 10-025 et ce, avec la condition suivante, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation :*

- *une demande de certificat d'autorisation devra être déposée au service d'urbanisme pour l'aménagement des espaces de stationnement sur le lot 4 708 724 cadastre du Québec, en conformité aux dispositions applicables, pour de tels travaux, au règlement de zonage en vigueur et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur. Une fois la demande de certificat d'autorisation dûment approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et du règlement sur les permis et certificats en vigueur, les travaux d'aménagement des espaces de stationnement approuvés sur ledit lot devront avoir été entièrement réalisés en conformité au certificat d'autorisation délivré et ce, préalablement à la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1300, boulevard de Sainte-Adèle*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juillet 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-185**

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 juin 2012, relativement à des procédures à entreprendre devant la Cour Supérieure, suite à des refus d'accès du propriétaire des parties de lots 4, 5 et 6 et le lot 6-9, rang 3, Canton Wexford.*

*ATTENDU les dispositions des articles 4.5 et 4.6 du règlement 1000-1999-PC.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, toute procédure requise dans les circonstances devant la Cour Supérieure visant à obliger le propriétaire dudit immeuble à permettre l'accès à celui-ci par les employés du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle et par tout mandataire de la Ville et ce, afin d'effectuer les vérifications requises pour constater le respect de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle sur les lieux susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-186**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 7 juin 2012, relativement au paiement d'honoraires professionnels de Me Sébastien Voizard dans le dossier d'acquisition d'une partie de la rue Dufresne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires de Me Sébastien Voizard dans le dossier précité et, dès lors, amende la résolution 2011-012 afin d'enlever le dernier alinéa de celle-ci.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-187**

*Considérant que dans le cadre des compressions budgétaires annoncées lors du dépôt du récent budget fédéral, on retrouve parmi les coupures annoncées celle de fermer le CSQ (Centre de Services de Québec) qui est sous la responsabilité de Parcs Canada;*

*Considérant que le CSQ contient plus de 55 000 artefacts patrimoniaux du Québec et que parmi ceux-ci, il y en a plus de 5 000 (meublier, vaisselle, coutellerie, photographies, etc.) qui sont issus de l'expropriation manu militari de 225 familles de Forillon (près de Gaspé) en 1970 par le gouvernement du Québec d'alors qui désirait faire place à l'aménagement de ce qui allait devenir le parc national Forillon;*

*Considérant que la fermeture annoncée du CSQ entraînera aussitôt le déplacement possible vers la région d'Ottawa de ces nombreux artefacts appartenant au grand patrimoine et trésor national des Québécois(es);*

*Considérant que le transfert des artefacts provenant de l'expropriation de Forillon devrait, par respect pour les personnes expropriées, ainsi que pour l'ensemble des Gaspésien(ne)s et des Québécois(es), être transférés au Musée de Gaspé, une solide organisation reconnue qui a fait ses preuves dans de nombreux dossiers et projets de mise en valeur du patrimoine Gaspésien collectif et qui se dit maintenant prête à porter fièrement le ballon dans ce tout nouveau dossier;*

*Considérant que Mme la Ministre de la Culture, des Communications et de la Famille du Québec, Mme Christine Saint-Pierre dit avoir entendu l'appel des Gaspésien(ne)s et qu'elle se dit être prête à faire tout ce qu'il leur est possible de faire dans ce dossier;*

*Considérant que le bureau de M. Stephen Harper aurait donné tout récemment l'assurance que ces artefacts allaient demeurer au Québec mais qu'il ne sait pas encore où et qu'il y a donc urgence de se faire entendre;*

*Considérant qu'il serait absolument, voire totalement inacceptable, que les artefacts de Forillon soient déplacés vers Gatineau, soit à l'extrémité ouest du Québec, ville complètement située à l'opposé du lieu d'origine de ces biens patrimoniaux Gaspésiens;*

*Considérant que Parcs Canada se dit être ouvert à entamer des discussions avec les intervenants concernés de la Gaspésie pour le retour des artefacts de Forillon dans cette région;*

*Considérant que la mise en valeur de biens patrimoniaux locaux et régionaux fait partie intrinsèque de toute stratégie de développement durable et écoviable pour toute communauté et région qui se respecte dont la Gaspésie, une région ressource qui travaille constamment à contre-courant pour améliorer son sort;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie sans aucune réserve, et ce, en toute solidarité, la ministre de la Culture du Québec, Mme Christine Saint-Pierre, les responsables du Musée de Gaspé, la Ville de Gaspé et l'ensemble des Gaspésien(ne)s dans leurs actuelles démarches pour réclamer et obtenir ensemble gain de cause dans le transfert des artefacts actuellement détenus par le CSQ au nom de Patrimoine Canada et issus de l'expropriation de Forillon vers ledit Musée de Gaspé, et ce, dans un espace adéquat à être aménagé dans les meilleurs délais possibles pour le plus grand bénéfice des Gaspésien(ne)s dans la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux collectifs.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-188**

*ATTENDU la recommandation du 7 juin 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection de rues pour l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive-Nord Inc. une somme de 195,709.38\$, taxes incluses, relativement aux travaux susdits, et ce, à même le règlement 1165-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-189**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte le budget révisé 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-190**

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour le projet de remplacement/réhabilitation de conduites des rues indiquées au document joint à la présente.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.*

*QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement/réhabilitation de conduites des rues indiquées au document joint à la présente.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux.*

*QUE M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet susdit dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-191**

*ATTENDU les dispositions de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil requiert le greffier municipal à transmettre à la MRC des Pays d'En-Haut les règlements 1200-2012-Z et 1200-2012-L immédiatement après leur adoption.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-192**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 14 juin 2012, concernant la signature d'un acte de retrait d'un immeuble désigné comme étant le lot 19-17, rang 9, Canton Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Robert St-Jean et Mme Deborah-Ann Taillefer.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de l'acte susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le second comparant.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-193**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 14 juin 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine la participation de messieurs les Conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé à la Classique de golf de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur qui a eu lieu au Club de golf de Piedmont le 5 juin 2012.*

*QUE, dès lors, le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais de participation de chacun desdits conseillers.*

*QUE tous les frais connexes à ladite participation leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout pour un montant maximal de 50\$ chacun.*

*QUE la présente soit rétroactive au 5 juin 2012.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

## **RÉSOLUTION NO. 2012-194**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 8 mai 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Mme Marie-Josée Davignon Leduc**

Réduire la marge arrière de 7 mètres à 4,05 mètres et la marge latérale droite de 4 mètres à 3,61 mètres, pour le bâtiment principal existant, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 2012, minute L-7489 afin de régulariser lesdites marges concernant le bâtiment existant.

Situation :        320-322, rue Martinet

### **Les Constructions Montagne Art Inc.**

Réduire la distance entre une case de stationnement projetée (# 4) et la ligne latérale gauche de terrain et la ligne arrière de terrain respectivement de 1,5 mètre à 0,95 mètre, et de 1,5 mètre à 1,38 mètre, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2012, minute 88, avec la condition suivante afin d'atténuer l'impact de la dérogation mineure :

- qu'une plantation continue d'arbustes soit effectuée, dans les 12 mois de la délivrance du permis de construction pour le bâtiment résidentiel, entre la case (# 4) dérogatoire et les lignes de terrain latérales gauche et arrière.

Situation :        Lot 3 889 827 (rue Saint-Charles)

**QU'une** copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION NO. 2012-195**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise l'achat du lot 2 492 606, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une somme de 19,900\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, le tout dans le cadre des travaux à effectuer en vertu du règlement 1155-2011.

**QUE** Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre Mme Ginette Lévesque et la Ville de Sainte-Adèle pour les fins susdites.

**QUE** Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement 1155-2011.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

- 1)        Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 359,840.67\$ pour la période du 19 au 25 mai 2012.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 269,763.28\$ pour la période du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 244,450.35\$ pour la période du 2 au 8 juin 2012.*
  - *Engagements au montant de 647,156.89\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012.*
  - *Liste des comptes à payer au montant de 442,176.44\$ pour le mois d’avril 2012.*
- 2) *Rapports :*  
    - *Urbanisme : mai 2012*
    - *Cour municipale : mars 2012*
  - 3) *Rapports du directeur général datés du 22 mai et 4 juin 2012 – article 2.4.1 du règlement 1096-B-2011.*
  - 4) *Certificat du greffier concernant la procédure d’enregistrement du règlement 1169-2012 (travaux rues des Pinsons, des Rossignols, Impasse des Colibris et partie de la rue du Boisé).*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h34 et se termine à 20h44.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-196**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h44.**

---

**M. Réjean Charbonneau, Maire**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**



*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 juillet 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Roch Bédard était absent pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-197**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 19) Emprunt temporaire – règlement 1169-2012.*

*F 20) Mandat à Atelier idea Architecture + Design – aménagement du garage municipal.*

*F 21) Mandat à Aqua Data Inc. – programme de rinçage unidirectionnel.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-198**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 1075-A-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-199**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1075-A-2012 afin de remplacer l'annexe « A » du règlement 1075-2006 concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1170-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-200**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1170-2012 décrétant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête.*

*Dès lors, le greffier indique l'objet de dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1171-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-201**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1171-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-202**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Pierre Morabito, à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 17 juillet 2012 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-203**

*ATTENDU que le 22 mai 2012, le Conseil a adopté le projet de règlement 1200-2012-UC.*

*ATTENDU que ledit projet a fait l'objet d'une assemblée de consultation le 15 juin 2012.*

*ATTENDU que suite à ladite assemblée, le Conseil juge opportun d'arrêter les procédures d'adoption dudit règlement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil décrète l'arrêt des procédures d'adoption du règlement 1200-2012-UC et retire celui-ci à toutes fins que de droit.*

*QUE, dès lors, le greffier municipal soit requis de faire publier un avis public afin d'informer tous les contribuables de la Ville de Sainte-Adèle de la présente décision du Conseil municipal.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-204**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 21 juin 2012, relativement à la fin de la probation de M. Stéphane Lavallée à titre de directeur adjoint au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et accorde la permanence de M. Stéphane Lavallée au poste de directeur adjoint au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle et ce, rétroactivement au 5 juillet 2012.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-205**

*ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 26 juin 2012, concernant le remplacement temporaire du lieutenant Jérémy Groulx.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil nomme M. Jonathan Vaudelin à titre de lieutenant et ce, pour la durée du congé sabbatique de M. Jérémy Groulx, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2012.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-206**

**ATTENDU** les investissements que les villes ont faits depuis 10 ans dans les infrastructures de soccer sur leur territoire.

**ATTENDU** que les villes sont propriétaires de ces infrastructures et qu'elles doivent en assumer l'entretien et les modifications afin qu'elles demeurent sécuritaires à la pratique du sport.

**ATTENDU** le rôle important des bénévoles / citoyens dans le déploiement de la pratique du soccer au Québec.

**ATTENDU** le rôle important des municipalités au support du travail des bénévoles au sein des différentes structures de soccer au Québec.

**ATTENDU** le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération québécoise de soccer déposé au Conseil d'administration du mois de mars 2012, pour lequel une décision doit être prise dans les prochains mois sans consultation des différentes villes.

**ATTENDU** les impacts possibles mais pas encore évalués par les différentes villes.

**ATTENDU** les impacts pour le soutien aux associations par les villes.

**ATTENDU** que le partenariat municipal avec les organismes associatifs est indispensable pour l'organisation du loisir sur le territoire municipal.

**ATTENDU** l'exigence que les villes ont de faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE** demander à la Fédération de soccer du Québec de reporter d'un an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures.

**DE** mandater l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) d'agir à titre d'intermédiaire dans l'analyse des impacts directs et indirects pour les différentes villes et qu'au terme de cette analyse, les villes puissent faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec.

### **RÉSOLUTION NO. 2012-207**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

#### **Monsieur Roch Bédard**

|                                                                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Tournoi de golf de Laurentides Économique<br>au Club de golf de Lachute – 13 septembre 2012                        | 190 \$ |
| Tournoi de golf de la Fondation de la Pointe-Bleue<br>au Club de golf Alpine – 22 août 2012                        | 125 \$ |
| Tournoi de golf de la Paroisse des Pays d'En-Haut<br>au Club de golf la Vallée de Sainte-Adèle – 24 septembre 2012 | 100 \$ |

Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 160 \$  
au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle – 16 août 2012

**Monsieur Robert Lagacé**

Tournoi de golf de Laurentides Économique 190 \$  
au Club de golf de Lachute – 13 septembre 2012

Tournoi de golf de la Paroisse des Pays d’En-Haut 100 \$  
au Club de golf la Vallée de Sainte-Adèle – 24 septembre 2012

Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 160 \$  
au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle – 16 août 2012

**Monsieur Pierre Dionne**

Tournoi de golf de Laurentides Économique 190 \$  
au Club de golf de Lachute – 13 septembre 2012

Tournoi de golf de la Paroisse des Pays d’En-Haut 100 \$  
au Club de golf la Vallée de Sainte-Adèle – 24 septembre 2012

Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 160 \$  
au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle – 16 août 2012

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, par événement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-208**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d’Urbanisme lors de la réunion du 4 juillet 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Lagacé

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre Morabito

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. ‘2012-066**

134746 Canada Inc. (Marché au Chalet IGA)

1300, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement (à la condition indiquée à ladite résolution)**

QUE de plus, le terrain portant le numéro de lot 4 708 724 ne devra jamais être séparé du commerce IGA.

QU’avant l’agrandissement de l’épicerie IGA, le terrain susdit devra être aménagé en stationnement et devra être terminé avant le début des travaux d’agrandissement dudit commerce.

\*\*\*\*\*

**Résolution C.C.U. ‘2012-067**

Gestion Christian Jasmin Inc.

1310, boulevard de Sainte-Adèle

- **Démolition**

**Résolution C.C.U. '2012-068**

Intracom Télécommunications Inc. (Aspria Auberge et Grilladerie)  
430, chemin Pierre-Péladeau  
- Enseigne (à la condition indiquée à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-069**

M. Jean Bergeron  
Lot 2 493 279 (rue du Meunier)  
- Construction

**Résolution C.C.U. '2012-070**

Mme Maria Mazza  
378, chemin du Mont-Loup-Garou  
- Rénovation

**Résolution C.C.U. '2012-072**

Habitats Labrèche Inc.  
250, rue Séraphin  
- Rénovation (aux conditions indiquées à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-073**

Chaussures Bélanger  
1052-1054, rue Valiquette  
- Agrandissement (à la condition indiquée à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-074**

M. André Gagnon  
249, boulevard de Sainte-Adèle  
- Déblai-remblai (à la condition indiquée à ladite résolution)

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2012-209**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1780, chemin du Lac-Renaud, afin de réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,38 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 2011, dossier M06-6713-1, minute 10970, afin de régulariser l'implantation de la résidence sise au 1780, chemin du Lac-Renaud.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 août 2012 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2012-210**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-077, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 2530 à 2550, rue du Hameau, à l'effet de réduire la marge de recul avant pour un garage détaché, et d'augmenter la superficie maximale dudit garage détaché projeté.

**RÉSOLUTION NO. 2012-211**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a publié un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions pour des travaux de mise aux normes de la rue du Meunier.*

*ATTENDU que le 28 juin 2012, cinq (5) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU que la compagnie 9088-9569 Québec Inc. a déposé la plus basse soumission conforme.*

*ATTENDU la recommandation rédigée le 4 juillet 2012 par M. Loutfi Benfdila, ingénieur de la firme Les Consultants S.M. Inc.*

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 5 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                 M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 238,730.48\$, taxes incluses, pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1155-2011.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-212**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a publié un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions pour des travaux de pavage des rues des Pinsons, des Rossignols, Impasse des Colibris, et une partie de la rue du Boisé.*

*ATTENDU que le 28 juin 2012, trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. a déposé la plus basse soumission conforme.*

*ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datée du 6 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                 Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 286,694.19\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement d'emprunt 1169-2012.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-213**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                 M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil amende la résolution 2012-185 en remplaçant le 1<sup>er</sup> « ATTENDU » par les dispositions suivantes :**

**« ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 juin 2012, relativement à des procédures d'accès à entreprendre devant la Cour Supérieure, suite à des refus d'accès du propriétaire des parties de lots 3, 4, 5 et 6 et le lot 6-9, rang 3, Canton Wexford. »**

**QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende et qu'elle rétroagisse au 18 juin 2012.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-214**

**ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> juin 2012, relativement à la participation de la Ville de Sainte-Adèle au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II concernant le parc de la rivière Doncaster.**

**ATTENDU que la contribution de la Ville de Sainte-Adèle serait d'environ 5,000\$ à être appropriée à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil entérine la transmission des documents requis par M. Christian Nadeau au CLD des Pays-d'En-Haut.**

**QUE de plus le Conseil confirme la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle audit projet, tel qu'il appert au document annexé à la présente.**

**QUE la présente abroge la résolution 2012-155.**

**QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-215**

**ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du règlement 1000-1999-PC.**

**ATTENDU que les préposés à l'urbanisme à la Ville de Sainte-Adèle ont été nommés à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle et ce, en vertu de l'article 4.1 susdit.**

**ATTENDU que le poste de préposé à l'environnement fait partie intégrante du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle.**

**ATTENDU que le Conseil juge opportun de confirmer le fait que Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, est autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée pour les fins de l'administration et de l'application de l'ensemble des dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle et ce, afin d'éviter tout débat concernant ce sujet.**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil confirme Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement au service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle à titre de fonctionnaire désignée pour les fins de l'administration et de l'application de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme et ce, conformément à l'article 4.1 du règlement 1000-1999-PC.**



#### **RÉSOLUTION NO. 2012-216**

*ATTENDU qu'un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions a été publié pour la fourniture de services d'agents de sécurité, pour une période de 3 ans, à partir de juillet 2012.*

*ATTENDU que la compagnie Sécurité des Deux-Rives Ltée a présenté une soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport du secrétaire du comité de sélection, daté du 11 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie précitée et ce, pour une somme totale de 236,756.52\$, taxes incluses, pour la proposition UN (P1) pour un bloc de 6,240 heures réparties sur 3 ans.*

*QUE le Conseil accepte également la proposition optionnelle (P1-0) de ladite compagnie pour des heures additionnelles à la proposition de base, selon le tarif horaire de 33\$, plus taxes, pour une période de 3 ans.*

*QUE de plus, le Conseil autorise les membres de la compagnie Sécurité des Deux-Rives Ltée à faire appliquer les règlements municipaux et à émettre les constats d'infraction requis pour toute contravention auxdits règlements.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-217**

*ATTENDU les rapports de M. Pierre Dionne, directeur général et Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, datés respectivement du 21 juin et 3 juillet 2012, relativement à l'embauche d'un préposé au service d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil embauche Monsieur Alexandre Clermont à titre de préposé au service d'urbanisme à partir du 23 juillet 2012 ou dès que celui-ci sera disponible pour occuper ledit poste et ce, selon la première des deux alternatives précitées, le tout selon la cOnvention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-218**

*ATTENDU qu'un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions a été publié pour la fourniture de pierre concassée et/ou d'asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte et/ou pierre abrasive pour une période d'une année.*

*ATTENDU que la compagnie Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, datée du 12 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie précitée, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, incluant les coûts de transport des matériaux requis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes.*

*Dès lors, plusieurs citoyens de la rue Ouimet indiquent au Conseil qu'ils s'opposent à l'acceptation de la demande de dérogation mineure concernant le lot 3 888 484 et ce, pour diverses raisons.*

*De plus, une pétition des résidants de ladite rue est déposée au Conseil afin de confirmer leur opposition à l'acceptation de ladite demande.*

*Après avoir entendu les personnes concernées, le Conseil décrète qu'il reporte au 20 août 2012 sa décision concernant ce dossier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-219**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 juin 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                 M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes et reporte au 20 août 2012 sa décision concernant le lot 3 888 484 (rue Ouimet) :*

##### **M. David Bergeron**

*Réduire, pour le terrain identifié comme étant une partie des lots 2A et 2B, rang 4, Canton Wexford (matricule 5992-21-1638), la largeur du lot sur la ligne avant de 50 mètres à 44 mètres, et réduire la largeur moyenne du lot de 50 mètres à 40,43 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2012, minute 0036, dossier PB0013, afin de permettre la délivrance du permis de lotissement demandé.*

*Situation :    Lots 2A-20 et 2B-17, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise)*

##### **Michel Chénier & Al.**

*Réduire la profondeur moyenne du lot projeté 5 038 862 de 30 mètres à 21,42 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 avril 2012, minute 15295, dossier 5426, afin de permettre la délivrance du permis de lotissement demandé.*

*Situation :    1525, boulevard de Sainte-Adèle*

##### **M. Yvon Durocher**

*Réduire la marge arrière de 8 mètres à 4,74 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2012, minute 0809, dossier NG0327, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*Situation :    4394, rue du Croissant-du-Lac*

##### **M. Michel Leblanc**

*Permettre la configuration d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 888 484 dont les trois unités seraient juxtaposées une à l'autre, plutôt qu'au moins deux des unités soient superposées, tel que montré aux plans de construction préparés par M. Claude Marin, technologue, en date de février 2012, plan no. P-46294.*

*Situation :    Lot 3 888 484 (rue Ouimet) – (reportée au 20 août 2012)*

**Les Investissements Roger Guilbault Inc.**

Réduire la superficie minimale du lot 2 232 325 de 3 000 mètres carrés à 2 730,3 mètres carrés, et réduire la profondeur moyenne de 60 mètres à 56,27 mètres, tel que montré au plan de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 mai 2012, dossier 7479, minute 15349, afin de régulariser les dimensions dudit lot (autrefois 6B-8, rang 2, Canton Morin) qui a fait l'objet d'une immatriculation lors de la rénovation cadastrale.

Situation : Lot 2 232 325 (chemin du Club),

**134746 Canada Inc.**

Réduire le nombre minimal de cases de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du marché d'alimentation IGA sis au 1300, boulevard de Sainte-Adèle, de 161 cases à 143 cases, tel que montré au plan de site proposé – Option A – préparé par Sauvé Poirier, Architectes, en date du 31 mai 2012, projet 10-025 et ce, avec la condition suivante, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation :

- une demande de certificat d'autorisation devra être déposée au service d'urbanisme pour l'aménagement des espaces de stationnement sur le lot 4 708 724 cadastre du Québec, en conformité aux dispositions applicables, pour de tels travaux, au règlement de zonage en vigueur et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur. Une fois la demande de certificat d'autorisation dûment approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et du règlement sur les permis et certificats en vigueur, les travaux d'aménagement des espaces de stationnement approuvés sur ledit lot devront avoir été entièrement réalisés en conformité au certificat d'autorisation délivré et ce, préalablement à la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1300, boulevard de Sainte-Adèle

Situation : 1300, boulevard de Sainte-Adèle

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

**RÉSOLUTION NO. 2012-220**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur le Maire ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière municipale ou la trésorerie adjointe en l'absence de cette dernière, soit autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1169-2012**

Règlement numéro 1169-2012 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur les rues des Pinsons, des Rossignols, Impasse des Colibris et une partie de la rue du Boisé, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 400,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.  
Montant autorisé : 400,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

**RÉSOLUTION NO. 2012-221**

*ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation pour le dépôt de soumissions a été transmis pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du garage municipal.*

*ATTENDU que la firme Atelier idea. Architecture + Design a présenté une soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport du secrétaire du comité de sélection, daté du 16 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la firme susdite et lui octroie le mandat pour ce faire et ce, pour des honoraires professionnels au montant de 15,176.70\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-222**

*ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation pour le dépôt de soumissions a été transmis pour le programme de rinçage unidirectionnel.*

*ATTENDU que la compagnie Aqua Data Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport du secrétaire du comité de sélection, daté du 16 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée et lui octroie le mandat pour ce faire et ce, pour des honoraires professionnels au montant de 39,499.66\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

**1)        Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**

**1)        Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 321,841.68\$ pour la période du 9 au 15 juin 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 146,077.45\$ pour la période du 16 au 22 juin 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 772,142.13\$ pour la période du 23 au 29 juin 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 113,888.02\$ pour la période du 30 juin au 6 juillet 2012.*

- *Liste des comptes à payer au montant de 509,667.69\$ pour le mois de mai 2012.*
- *Engagements au montant de 305,512.93\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2012.*

2) *Indicateurs de gestion 2011.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h47 et se termine à 21h12.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-223**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**      ***M. John Butler***

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**              ***Mme Lise Gendron***

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21h12.**

---

***M. Réjean Charbonneau, Maire***

---

***Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier***

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 août 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h02.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-224**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*E 18) Demande au MTQ – réduction de la vitesse – une partie du boulevard de Sainte-Adèle.*

*E 19) Acceptation du plan global de signalisation de destination du Québec.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-225**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 21-2012**

*Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender les règlements 943-1998, 1171-2012, SQ-03-2012 et SQ-05-2012.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 22-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption concernant l'interdiction de fumer dans tous les parcs et espaces verts, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, incluant la plage Jean-Guy-Caron.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 23-2012**

*Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réfection des stations de pompage situées en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, ainsi que sur les lots 2 492 742, 2 492 211 et 2 231 285, incluant les travaux de mécanique, mécanique de procédés, de programmation, d'électricité, de structure, de fondation de bâtiments, la reconstruction du réseau de la conduite d'aqueduc environnante, la réfection des rues, l'achat de tous les matériaux et tous les frais inhérents, le paiement des honoraires professionnels, notamment pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes ou d'immeubles requis pour les fins du présent règlement et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-226**

*ATTENDU que la réforme de l'assurance-emploi touchera les travailleuses et les travailleurs les plus précaires.*

*ATTENDU que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années.*

*ATTENDU que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences.*

*ATTENDU que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année.*

*ATTENDU que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable.*

*ATTENDU que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice.*

*ATTENDU que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture.*

*ATTENDU que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*DE demander au gouvernement fédéral qu'il renonce à la réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.*

DE demander au gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

**RÉSOLUTION NO. 2012-227**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                      **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après :

**Monsieur Robert Lagacé**

|                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Tournoi de golf de la Fondation des étoiles<br>organisé par Le Spago au Club de Golf Val-Morin<br>12 septembre 2012 | 200.00 \$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Tournoi de golf du maire de St-Adolphe-d'Howard<br>Au Club de Golf Royal Laurentien – 5 septembre 2012 | 175.00 \$ |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Tournoi de golf Cédric Rochon au Club de golf La Vallée<br>19 septembre 2012 | 201.21 \$ |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|

**Monsieur Roch Bédard**

|                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Tournoi de golf du maire de St-Adolphe-d'Howard<br>Au Club de Golf Royal Laurentien – 5 septembre 2012 | 175.00 \$ |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Tournoi de golf Cédric Rochon au Club de golf La Vallée<br>19 septembre 2012 | 201.21 \$ |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, par événement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-228**

ATTENDU la recommandation du 13 juillet 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 pour les travaux de renaturalisation des rives du parc Lionel-Patry et de la plage Jean-Guy-Caron (lac Rond).

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                      **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavatech Inc. (2633-2312 Québec Inc.) une somme de 195,629.39\$, taxes incluses, à même le fonds réservé pour projets et fonds pour parcs et terrains de jeux, le tout relativement aux travaux susdits, tel qu'il appert au décompte progressif no. 1 daté du 12 juillet 2012, rédigé par Mme Karyne Ouellet, architecte paysagiste, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.



#### **RÉSOLUTION NO.2012-229**

*ATTENDU la recommandation du 7 août 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection des rues pour l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive-Nord Inc. une somme de 654,770.82\$, taxes incluses, à même le règlement 1165-2012, relativement aux travaux susdits, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-230**

*ATTENDU la recommandation du 5 juillet 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 pour les travaux de construction de la rue de la Colonie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. une somme de 9,557.17\$, taxes incluses, à même le règlement 1157-2011, le tout relativement aux travaux susdits, tel qu'il appert au décompte progressif no. 2 daté du 29 mai 2012, rédigé par Équipe Laurence Experts-Conseils, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-231**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 18 juillet 2012, concernant une demande à transmettre au bureau de la sécurité nautique de Transport Canada afin de permettre la tenue du tournoi de pêche devant se dérouler sur le lac Rond le 9 septembre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et demande à Transport Canada, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, d'autoriser la tenue de l'événement susdit le 9 septembre 2012.*

*QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer tout document et tout formulaire pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-232**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 31 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2012-079**

Colin Cabot et Johanne Dionne  
1300, rue Claude-Grégoire  
- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-080**

Olivier Sadones (Silvio Bistro Vino)  
996, rue Valiquette  
- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. '2012-081**

M. Martin Lavallée  
Lot 3 858 666 (chemin du Versant-Sud)  
- **Construction**

**Résolution C.C.U. '2012-082**

Fiducie CDA  
1625, rue du Bourg-du-Lac, # 425  
- **Agrandissement** (auvent sur terrasse existante)

*QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de REFUSER la demande de PIIA suivante :*

- 2012-078 : Lot 2 493 227 (rue de la Colonie) - construction.

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-233**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 858 666 (chemin du Versant-Sud), afin de réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 4,99 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 2012, dossier 4766, minute 15311, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 septembre 2012 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-234**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil amende la résolution 2012-097 afin de remplacer le deuxième alinéa par le suivant :*

*« QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), le directeur général et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente, laquelle est jointe à la présente sous l'annexe « A », lorsque l'approbation requise pour ce faire aura été transmise à la Ville. »*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-235**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 7 août 2012, concernant l'augmentation du coût du contrat accordé à la compagnie Nordmec Construction Inc. pour la réfection de l'usine d'épuration des eaux usées, contiguë à la rue Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et autorise l'augmentation du contrat susdit, le tout pour une somme de 66,378.12\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1119-2010.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-236**

*ATTENDU qu'un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions a été publié pour les assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que 3 compagnies d'assurance ont déposé le 16 juillet 2012 des soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU que la compagnie d'assurance La Capitale a déposé la plus basse soumission conforme.*

*ATTENDU la recommandation transmise le 3 août 2012 par Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie d'assurance susdite pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> septembre 2014.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle assume, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la couverture d'assurance courte durée pour le personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE la directrice du service des ressources humaines soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-237**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte le budget révisé 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-238**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 14 août 2012, concernant l'embauche d'un chargé de projets aux services techniques de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil engage M. Tarik Jazoul au poste précité et ce, à partir du 21 août 2012.*

*QUE celui-ci devra terminer et réussir le dernier cours pour l'obtention de son diplôme d'études collégiales en génie civil afin de terminer sa période d'essai prévue à l'article 3.01 b) de la convention collective.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-239**

*ATTENDU l'offre d'achat du lot connu et désigné comme étant une partie du lot 12, rang 4, Canton Wexford, et portant le matricule 6193-39-6075, déposée le 9 août 2012 par Mme Anne-Marie Beaulieu et M. Patrick Bigras.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte l'offre d'achat susdite pour une somme de 8,000\$, plus taxes s'il y a lieu.*

*QUE ladite vente soit faite sans garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer l'acte d'achat requis, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*Que tous les frais dans ce dossier soient assumés par lesdits acquéreurs.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-240**

*ATTENDU qu'un appel d'offres public pour le dépôt de soumissions a été publié pour la fourniture, la livraison et l'installation de nouvelles enseignes municipales à être installées sur les édifices et parcs municipaux.*

*ATTENDU que la compagnie 9066-9060 Québec Inc. (Les Enseignes Professionnelles). a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, datée du 14 août 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'excédent de fonctionnement non affecté.*

*QUE dès lors le Conseil approprie pour les fins susdites, à même les fonds ci-haut indiqués, une somme de 125,000\$ incluant un montant de 10,000\$ pour les imprévus.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-241**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 13 août 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la firme d'ingénieurs Desjardins Expert Conseil à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) conformément à l'article 32 de la L.Q.E., afin de permettre le raccordement d'infrastructures municipales pour le projet de 40 logements sociaux communautaire sur le lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, contigu à la rue Blondin.*

*QUE le Conseil confirme que ledit projet ne contrevient à aucun règlement municipal et que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère susdit.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur du projet.*

*QUE le Conseil confirme également qu'avant l'exécution de tous travaux dans ce dossier, le promoteur devra acquérir de la Ville l'immeuble concerné.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à la demande concernant le 1780, chemin du Lac-Renaud. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 1780, chemin du Lac-Renaud, et reporte leur décision concernant l'immeuble situé sur le lot 3 888 484 (rue Ouimet)*

**RÉSOLUTION NO. 2012-242**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 juillet 2012.*

*ATTENDU la résolution 2012-219 adoptée par le Conseil municipal le 16 juillet 2012 concernant le lot 3 888 484 (rue Ouimet).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Réal Burelle**

Réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,38 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 2011, dossier M06-6713-1, minute 10970, afin de régulariser l'implantation de la résidence sise au 1780, chemin du Lac-Renaud.  
Situation : 1780, chemin du Lac-Renaud

QUE le Conseil reporte sa décision concernant la demande de dérogation mineure suivante :

**M. Michel Leblanc**

Permettre la configuration d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 888 484 dont les trois unités seraient juxtaposées une à l'autre, plutôt qu'au moins deux des unités soient superposées, tel que montré aux plans de construction préparés par M. Claude Marin, technologue, en date de février 2012, plan no. P-46294.  
Situation : Lot 3 888 484 (rue Ouimet)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

**RÉSOLUTION NO. 2012-243**

ATTENDU la requête transmise le 23 juillet 2012 par M. Taschereau Vincent concernant, entre autres, une demande pour que la vitesse soit réduite à 70 km/hre sur le boulevard de Sainte-Adèle, à partir du nord de Sainte-Adèle et ce, jusqu'à la Municipalité de Val-Morin.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil demande officiellement au ministère des Transports du Québec d'entreprendre toutes procédures requises afin de réduire la vitesse à 70 km/hre sur le boulevard de Sainte-Adèle, à partir du numéro 2105, jusqu'à la Municipalité de Val-Morin et ce, dans les 2 directions.

**RÉSOLUTION NO. 2012-244**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte le plan global de signalisation de destination du Québec - Direction des Laurentides Lanaudière - Ville de Sainte-Adèle, daté du 7 août 2012, transmis par le ministère des Transports du Québec, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 427,993.34\$ pour la période du 7 au 13 juillet 2012.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 339,055.24\$ pour la période du 14 au 20 juillet 2012.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 246,938.97\$ pour la période du 21 au 27 juillet 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 185,313.93\$ pour la période du 28 juillet au 3 août 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 106,388.43\$ pour la période du 4 au 10 août 2012.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 215,573.17\$ pour la période du 11 au 17 août 2012.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 400,331.76\$ pour le mois de juin 2012.*
- *Engagements au montant de 294,680.27\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2012.*

2) **Rapports :**  
**- Urbanisme : juin et juillet 2012**

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20H26 et se termine à 20h36.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-245**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h36.**

---

**M. Réjean Charbonneau, Maire**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 septembre 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-246**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

**de retirer le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :**

*F 7) Achat d'équipements informatiques – 51,200\$.*

**d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :**

*F 19) Rejet des soumissions – réfection de pavage rue des Plaines.*

*F 20) Oktobierfest – fin des activités les 29 et 30 septembre 2012 à 1h.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-247**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*



**AVIS DE MOTION NO. 24-2012**

*La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement « rue O'Connell » la voie de circulation formée des lots 3 432 252, 3 858 677 et 3 431 603, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**AVIS DE MOTION NO. 25-2012**

*Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 26-2012**

*Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement 932-1998 concernant les ventes de garage sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 27-2012**

*Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1162-2012 concernant la tarification des services offerts par la Ville de Sainte-Adèle et la vente de certains documents.*

**RÈGLEMENT NO. 1172-2012**

**RÉSOLUTION NO. 2012-248**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1172-2012, amendant les règlements numéros 943-1998, 1171-2012, SQ-03-2012 et SQ-05-2012, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1174-2012**

**RÉSOLUTION NO. 2012-249**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                        **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1174-2012, décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs et espaces verts, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, incluant la plage Jean-Guy-Caron, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2012-250**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                        **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte de renouveler les assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle avec le courtier d'assurance BFL Canada, le tout pour un montant de 242,717\$, plus taxes, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 1<sup>er</sup> octobre 2013.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout avenant et autres documents requis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite ainsi que le coût de tout avenant.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-251**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 septembre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2012-084**

*Patrice Duret et Paul Richer*

*Lots 2 493 394, 2 493 395 et 4 520 671 (rue Gai-Luron)*

**- Projet majeur de lotissement**

**Résolution C.C.U. '2012-085**

*Geneviève Gauthier*

*1450, rue Saint-Jean*

**- Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-086**

*Consortium des Pays d'En-Haut*

*555, boulevard de Sainte-Adèle (suite 200)*

**- Enseigne murale et enseigne sur l'enseigne sur poteau communautaire**

**Résolution C.C.U. '2012-087**

*Dollarama*

*555, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Enseigne murale**

**Résolution C.C.U. '2012-088**

*Suzanne Brisson*

*1395 à 1405, rue Saint-Joseph*

**- Rénovation**

**Résolution C.C.U. '2012-089**

*Gaby Guay*

*206, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Rénovation**

*QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de REFUSER la demande de PIIA suivante :*

- *2012-087 : 555, boulevard de Saint-Adèle – enseigne sur poteau.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-252**

*ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé sur le lot 3 888 484 (rue Ouimet).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-090, les documents et informations indiqués à ladite résolution soient déposés en complément de la dérogation mineure précitée, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-253**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2012-091, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 574, rue du Meunier, à l'effet de réduire la marge latérale droite de l'abri d'auto annexé au garage détaché.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-254**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Roch Bédard à participer à la onzième édition de la soirée « Vins et Fromages » du diocèse de Saint-Jérôme qui se tiendra le 10 octobre 2012 à la salle « Les Jardins sous la Nef » de l'église de Sainte-Adèle.*

*QUE les frais connexes dudit conseiller lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et, pour ce faire, à payer une somme de 110\$ pour l'achat du billet.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-255**

*ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la réfection d'édifices municipaux de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que 2 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation transmise le 7 septembre 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte les soumissions suivantes pour la réfection des édifices municipaux ci-après indiqués :

(Plus taxes)

**LES CONSTRUCTIONS TÉTRIS INC.**

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Poste Alpine – 1485, chemin Pierre-Péladeau    | 10,637.96 \$ |
| Poste Patry – 555, rue Patry                   | 13,615.16 \$ |
| Poste Deauville – 1745, chemin Pierre-Péladeau | 10,865.34 \$ |
| Lac Violon – 555, boulevard de Mont-Rolland    | 6,868.51 \$  |

**LES CONSTRUCTIONS GÉRANSTRUCTION LTÉE**

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Lac Matley – 1957, chemin du Paysan         | 18,066.00 \$ |
| Puits Entremonts – rue Tour-du-Lac          | 2,170.97 \$  |
| Puits Ronchamp – 500, rue Ronchamp          | 11,845.10 \$ |
| Mont-Gabriel – chemin de la Rivière-à-Simon | 5,421.07 \$  |

Attendu les dispositions de la résolution 2012-130, que le Conseil approprie une somme supplémentaire de 20,000\$ à même les excédents de fonctionnement non affectés afin de permettre des travaux au garage municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-256**

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord – section de la Ville de Sainte-Adèle/MRC des Pays d'En-Haut fait partie de la Route Verte no. 2.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, finance 1500\$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale.

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion ;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la « Déclaration des dépenses – été 2012 – Parc linéaire le P'tit Train du Nord » annexée à la présente.

**RÉSOLUTION NO. 2012-257**

ATTENDU que, le 13 septembre 2012, le Groupe Immobilier D.S.D. Inc. a fait signifier une requête introductive d'instance en mandamus à la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'à M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de Sainte-Adèle et M. Jean-Pierre Dontigny de comparaître dans le dossier précité portant le numéro 700-17-009313-122 de la Cour Supérieure du district de Terrebonne.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter la Ville de Sainte-Adèle et M. Jean-Pierre Dontigny dans le dossier précité et de présenter toute défense et autres procédures jugées pertinentes dans ledit dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-258**

*ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 4 septembre 2012, concernant une recommandation pour effectuer l'échange d'une remorque de la Ville de Sainte-Adèle contre une remorque propriété de Desjardins Sainte-Adèle Marine.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'échange indiqué au rapport susdit.*

*QUE le bien échangé de la Ville de la Ville de Sainte-Adèle soit fait sans garantie légale et aux risques et périls de l'autre partie.*

*QUE M. Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-259**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 13 septembre 2012, relativement à la nomination de M. Hugo Proulx à titre de contremaître au service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et nomme, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, M. Hugo Proulx à titre de contremaître au service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-260**

*ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1083-2007, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011 et 1165-2012, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.*

*ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 octobre 2012, au montant de 3,769,000\$.*

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3,769,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire (sse) suppléant (e), et la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**RÉSOLUTION NO. 2012-261**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3,769,000\$ :

| <b><u>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</u></b> |                                            | <b><u>POUR UN MONTANT DE \$</u></b> |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1054-2005                            | Travaux – eau potable                      | 237,400                             |
| 1069-2005                            | Ilot Grignon et CPAR                       | 69,700                              |
| 1073-2006                            | Achat niveleuse et camions                 | 3,500                               |
| 1083-2007                            | Réfection de rues, bordures et trottoirs   | 104,500                             |
| 1118-2009                            | Ouvrages – interception des eaux usées     | 321,069                             |
| 1119-2010                            | Réfection usine d'épuration des eaux usées | 514,900                             |
| 1130-2010                            | Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire     | 817,740                             |
| 1133-2010                            | Réfection de rues et chemins               | 89,465                              |
| 1141-2010                            | Remplacement conduite d'aqueduc            | 112,630                             |
| 1151-2011                            | Mise aux normes – Place des Colverts       | 100,568                             |
| 1154-2011                            | Réfection de rues et chemins               | 314,157                             |
| 1157-2011                            | Mise aux normes – rue de la Colonie        | 138,051                             |
| 1165-2012                            | Réfection de rues, bordures et trottoirs   | 945,320                             |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3,769,000\$;*

*QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 octobre 2012.*

*QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS .*

*QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.*

*QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».*

*QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de la Vallée des Pays d'En-Haut (815 – 30020), 218, rue Principale, Saint-Sauveur, JOR 1R0.*

*QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;*

*QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);*

*QUE les obligations soient signées par Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire (sse) suppléant (e), et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe durant l'absence de cette dernière.*

*La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-262**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3,769,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 1054-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1083-2007, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011 et 1165-2012,, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1083-2007, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011 et 1165-2012,, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-263**

*ATTENDU la recommandation du 11 septembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 pour l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 112,467.04\$, taxes incluses, relativement aux travaux susdits, et ce, à même le règlement 1164-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-264**

*ATTENDU la recommandation du 12 septembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 pour les travaux de pavage des rues des Pinsons, des Rossignols, des Colibris et une partie de la rue du Boisé.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. une somme de 213,450.74\$, taxes incluses, relativement aux travaux susdits, et ce, à même le règlement 1169-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-265**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 14 septembre 2012 relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la modification de la surverse à l'usine d'épuration des eaux usées de Sainte-Adèle..*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate la firme d'experts-conseils Équipe Laurence pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le projet susdit (art. 32 de la LQE).*

*QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par ledit ministère et confirme également que ce projet ne contrevient à aucune réglementation municipale.*

*QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée pour le projet susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministre des Finances du Québec au montant de 538\$ pour les frais d'analyse du MDDEP de la demande d'autorisation (art. 32 de la L.Q.E.)*



*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2012-266**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 31 juillet 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Martin Lavallée**

*Réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 4,99 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 2012, dossier 4766, minute 15311, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*Situation :    lot 3 858 666 (chemin du Versant-Sud)*

*QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-267**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées le 10 août 2012 pour les travaux de réfection de pavage de la rue des Plaines.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-268**

*ATTENDU que la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle organise un événement connu sous le nom de « Oktobierfest 2012 » sur le terrain des Promenades Sainte-Adèle les 28-29-30 septembre 2012.*

*ATTENDU la requête transmise le 14 août 2012 par M. Guy Goyer, directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, à l'effet de permettre que les activités puissent se terminer à 1h le 30 septembre 2012.*

*ATTENDU les dispositions du paragraphe d) de l'article 32 du règlement SQ-04-2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit jusqu'à 1h les 29 et 30 septembre 2012.**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,198,995.11\$ pour la période du 18 au 24 août 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 442,872.28\$ pour la période du 25 au 31 août 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 304,982.90\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 2012.**
  - **Liste des comptes à payer au montant de 398,403.88\$ pour le mois de juillet 2012.**
  - **Engagements au montant de 181,607.83\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2012.**
- 2) Rapports :**
  - Cour municipale : mai et juin 2012**
  - Urbanisme : août 2012**
- 3) Rapport périodique sur les revenus et dépenses au 31 août 2012.**

\*\*\*\*\*

**Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h35 et se termine à 20h50.**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-269**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h50.**

\_\_\_\_\_  
**M. Réjean Charbonneau, Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 octobre 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Madame et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-270**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2012, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

**de retirer le sujet suivant de la rubrique « règlements » :**

**E 2)    Règlement 1162-B-2012 – amendement du règlement de tarification 1162-2012.**

**d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :**

**F 23)   Projets – Pentes 40/80 et boulevard des Monts.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-271**

**ATTENDU** que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

**AVIS DE MOTION NO. 28-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de prévoir le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions de membre du Conseil, de fonctionnaire, ou d'employé de la Ville de Sainte-Adèle, ou d'un organisme mandataire de celle-ci.*

**RÈGLEMENT NO. SQ-04-2012-A**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-272**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro SQ-04-2012-A, amendant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1173-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-273**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1173-2012, autorisant le Conseil municipal à décréter des travaux de reconstruction des postes de suppression d'aqueduc situés en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, ainsi que sur les lots 2 492 742, 2 492 211 et 2 231 285, et tous autres travaux connexes, l'achat de tous les matériaux, le paiement des honoraires professionnels, notamment pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis, le paiement de tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,458,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1175-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-274**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1175-2012, afin de nommer officiellement « rue O'Connell » la voie de circulation formée des lots 3 432 252, 3 858 677 et 3 431 603, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête.*

*Dès lors, le greffier indique l'objet de dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1176-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-275**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1176-2012, concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2012-276**

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 17 septembre 2012, relativement à la reconduction du contrat SP-2011-077 concernant la location de camions de pompage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat accordé à la compagnie Sani-Laurentides Inc. maintenant connue sous le nom de National Vacuum et ce, pour la période s'échelonnant du 31 juillet 2012 au 31 juillet 2013.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, et conformément au bordereau de soumission annexé à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-277**

*ATTENDU que des invitations ont été transmises pour le dépôt de soumissions dans le cadre de l'acquisition de contrôleurs d'épandage d'abrasifs pour les véhicules du service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Les Machineries St-Jovite Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, datée du 25 septembre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'achat dudit équipement pour une somme de 4,702.50\$, plus taxes, par véhicule et ce, pour 10 véhicules du service des travaux publics.*

*QUE de plus, le Conseil autorise l'achat d'un modem, licence du logiciel, l'installation de celui-ci et la formation pour une période de 2 ans pour les mécaniciens et opérateurs d'équipements et ce, pour un total de 2,300\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-278**

*ATTENDU que des invitations ont été transmises à 2 fournisseurs pour l'achat par la Ville de ponceaux à être installés lors de la réfection du chemin de la Vallée-du-Golf.*

*ATTENDU que la compagnie H. Dagenais & Fils Inc. a déposé une soumission conforme pour ce faire au montant de 42,330.47\$, taxes incluses, tel qu'il appert à la recommandation rédigée le 25 septembre 2012 par M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission susdite et que les sommes pour ce faire, soient appropriées de la subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal octroyée par le ministre délégué aux Transports.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-279**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'acquisition par la Ville , pour une somme nominale de 1.00\$, des lots 3 889 340, 3 889 351, 4 166 990 et 4 167 020, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, de Messieurs Fernand et René Valiquette.*

*QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE les honoraires professionnels pour ce faire soient assumés par la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-280**

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, datée du 9 octobre 2012, concernant la vente de véhicules routiers à l'encan et autres biens meubles.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la vente de véhicules routiers, incluant une motoneige Yamaha, à l'encan, par la compagnie ADESA MONTREAL, le tout tel qu'il appert au rapport susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais demandés par ladite compagnie pour le transport desdits véhicules ainsi que les frais de vente et autres frais requis dans les circonstances, tel qu'il appert au courriel daté du 21 septembre 2012 adressé à M. André Lirette par la compagnie précitée, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le Conseil autorise également la vente par soumission des meubles indiqués audit rapport selon la procédure stipulée au rapport susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-281**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise Mesdames les Conseillères Nadine Brière et Lise Gendron, ainsi que Messieurs les Conseillers Roch Bédard, John Butler, Robert Lagacé et Pierre Morabito, à participer à la 5<sup>e</sup> édition du Souper du Président de la Fondation Sports-Études A.-N. Morin, qui se tiendra à l'école hôtelière des Laurentides le 22 novembre 2012.*

*QUE le coût du souper au montant de 60\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE le Conseil autorise Madame la Conseillère Lise Gendron à participer au cocktail bénéfice de la Fondation de la Pointe-Bleue, qui se tiendra le 26 octobre 2012.*

*QUE le coût du billet au montant de 40\$ soit assumé par la Ville.*

*QUE M. Roch Bédard soit autorisé à participer à la réunion de la SOPRE à Wentworth-Nord le 18 octobre 2012.*

*QUE Madame la Conseillère Lise Gendron et Monsieur le Conseiller Pierre Morabito soient autorisés à participer à la cérémonie des Grands prix de la culture des Laurentides, le 8 novembre 2012 à Saint-Jérôme.*

*QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun et par événement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-282**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport rédigé le 28 septembre 2012 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant le dossier de demande de révision de l'évaluation foncière déposée par l'Hôtel le Chantecler, et autorise l'appropriation des sommes requises à même l'excédent de fonctionnement de l'année 2012 ou de l'excédent de fonctionnement non affecté dans le cas où l'excédent de l'année courante serait insuffisant.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-283**

*ATTENDU le rapport rédigé le 28 septembre 2012 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2012 à Yves de Carufel CGA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 15,900\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-284**

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2012, relativement à des procédures à entreprendre en Cour Supérieure en vertu de l'article 227 de la L.A.U. concernant un bâtiment partiellement effondré et en mauvais état de conservation, situé sur le lot 2 232 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Lalonde Geraghty Riendeau Lapierre, pour entreprendre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, toutes procédures requises dans les circonstances, incluant celles en vertu de l'article 227 de la loi susdite, afin d'obliger le propriétaire de l'immeuble à compléter la démolition du bâtiment partiellement effondré et le retrait des débris de démolition du site pour être acheminés vers un site de dépôt autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-285**

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2012, relativement à des procédures à entreprendre en Cour Supérieure en vertu de l'article 227 de la L.A.U. concernant un bâtiment en mauvais état de conservation, situé au 258, rue Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Lalonde Geraghty Riendeau Lapierre, pour entreprendre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, toutes procédures requises dans les circonstances, incluant celles en vertu de l'article 227 de la loi susdite, afin d'obliger le propriétaire de l'immeuble :*

- *à entreprendre les travaux requis afin d'assurer la remise en état du bâtiment ou, à défaut d'exécuter les travaux requis, à procéder à la démolition dudit bâtiment ;*



- à retirer du site toute ferraille, remorque hors d'état d'utilisation et/ou ne possédant pas de plaque d'immatriculation de l'année courante, véhicules aquatiques ou embarcations de tout genre dans un état tel qu'ils ne pourraient être utilisés pour les fins qui leur sont propres, ainsi que tous débris.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-286**

**ATTENDU** le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 septembre 2012, relativement à la signature du contrat de gestion du parc de la rivière Doncaster entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit ainsi que le contrat à intervenir entre les parties susdites, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.

**QUE** Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires de gestion requis dans les circonstances selon les dispositions de l'article 7 dudit contrat.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-287**

**ATTENDU** que des invitations ont été transmises à différents entrepreneurs pour le dépôt de soumissions concernant l'entretien des patinoires des parcs Lépine et Claude-Cardinal, pour les saisons 2012 à 2015 inclusivement.

**ATTENDU** que l'entrepreneur Aménagement Pro Design a obtenu le plus haut pointage final suite à l'analyse des soumissions déposées.

**ATTENDU** la recommandation transmise le 1<sup>er</sup> octobre 2012 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte la soumission de l'entrepreneur susdit, le tout pour les montants suivants :

|            |          |
|------------|----------|
| Saison 1 : | 15,000\$ |
| Saison 2 : | 15,500\$ |
| Saison 3 : | 16,000\$ |

**Plus les taxes applicables**

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-288**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2012, concernant l'octroi d'une subvention à Plein Air Sainte-Adèle telle que prévue au budget de l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et autorise le versement d'une subvention totale de 44,625\$ audit organisme, tel qu'il appert ci-après :*

*15,000\$ payable le ou vers le 26 octobre 2012*

*15,000\$ payable le ou vers le 14 décembre 2012*

*14,625\$ payable le ou vers le 15 février 2013*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-289**

*ATTENDU que le Conseil projette l'exécution de travaux de reconstruction des postes de suppression situés en bordure de la rue de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets.*

*ATTENDU que ces travaux nécessitent l'appropriation de sommes importantes, lesquelles sont incluses dans un règlement d'emprunt adopté ce jour par le Conseil municipal.*

*ATTENDU qu'il serait important pour la Ville de Sainte-Adèle que la majeure partie des coûts pour ce faire soit subventionnée par le gouvernement du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, à déposer auprès du gouvernement du Québec, toute demande de subvention pour ce faire dans le cadre du volet 1 du programme PIQM, et que celui-ci soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-290**

*ATTENDU les rapports de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 3 octobre 2012, et M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 4 octobre 2012, concernant l'embauche de Mme Josiane Goyer, contractuellement pour une période d'une année, afin de remplacer temporairement la titulaire du poste, Mme Andrée-Anne Dion.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions des rapports susdits et engage contractuellement Mme Josiane Goyer au poste de coordonnatrice à la vie communautaire et ce, pour les périodes s'échelonnant du 10 au 15 décembre 2012, et du 7 janvier au 20 décembre 2013.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon le contrat de travail à intervenir pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-291**

*ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;*

*ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :*

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;*
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;*
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;*

*ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) en vrac et le Silicate de sodium N en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) en vrac et Silicate de sodium N en vrac) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2013.*

*QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;*

*QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;*

*QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-292**

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant directeur général pour le service des travaux publics, daté du 5 octobre 2012, concernant l'octroi de contrats pour le déneigement des secteurs du Sommet Bleu et du Lac Millette, le renouvellement des contrats de déneigement des secteurs du Lac Renaud, du Lac Pilon, Deauville, du Mont-Sauvage, des stationnements municipaux, la location d'une souffleuse à neige et d'un chargeur sur roues avec souffleuse, ainsi que l'octroi du contrat de déneigement du stationnement du parc de la Rivière Doncaster et ce, pour la saison hivernale 2012-2013.*

**ATTENDU** que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées durant l'hiver 2012-2013.

*ATTENDU que la compagnie Location Jean Miller Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant directeur général pour le service des travaux publics, daté du 5 octobre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente, incluant la fourniture, la mise en pile et le transport desdits matériaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-294**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 octobre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U. '2012-093**

*Benoît Boucher*

*1412, rue Labelle*

**- Remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture du bâtiment principal**

#### **Résolution C.C.U. '2012-094**

*6987877 Canada Inc.*

*564, rue du Meunier*

**- Nouvelle construction**

#### **Résolution C.C.U. '2012-097**

*Denis Dumas*

*755, rue des Brises*

**- Agrandissement**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-295**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1125-1135, rue Saint-Joseph, afin de réduire la marge latérale minimale du bâtiment existant du côté nord de 2 mètres à 1,83 mètre, du côté sud de 1,25 mètre à 0,38 mètre, et réduire le total des marges latérales minimum de 3,25 mètres à 2,21 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2012, dossier 8425, minute 949, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 888 484 (rue Ouimet), afin de permettre la configuration d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 888 484 dont les trois unités seraient juxtaposées une à l'autre plutôt qu'au moins deux des unités soient superposées, tel que montré aux plans de construction préparés par M. Claude Marin, technologue, en date de février 2012, plan no. P-46294, avec l'ajout des conditions suivantes :

- 1) l'accès véhiculaire et l'espace de stationnement seront aménagés tel que montré au plan d'implantation et au plan des coupes transversales préparés par M. David Monette, technologue professionnel (Gelco Construction), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;
- 2) l'espace boisé existant entre le pavage de la rue Ouimet, l'accès véhiculaire et l'espace de stationnement projetés devront être préservés intégralement et adéquatement protégés lors des travaux ;
- 3) un espace boisé existant d'une largeur d'au moins 1 mètre, localisé entre la ligne latérale droite et le bâtiment projeté devra être préservé et adéquatement protégé lors des travaux ;
- 4) l'espace boisé existant qui sera conservé entre l'emprise de la rue Lamoureux et le bâtiment projeté, dans le cadre du pourcentage minimal d'espace naturel à préserver selon le règlement de zonage en vigueur, devra être adéquatement protégé lors des travaux ;
- 5) une clôture temporaire d'une hauteur minimale de 1,2 mètre devra être installée solidement au périmètre des espaces boisés cités aux conditions 2), 3) et 4) de la présente, tel que montré au croquis joint à la résolution C.C.U. '2012-096.
- 6) les troncs des arbres existants le long de la ligne latérale gauche qui seront conservés devront être adéquatement protégés avec des planches de bois afin d'éviter aux arbres des blessures dues à la circulation de machinerie sur le terrain et aux travaux d'excavation ;
- 7) les mesures de protection citées aux conditions 5) et 6) de la présente devront être mises en place préalablement à la délivrance d'un permis de construction pour le bâtiment projeté et être maintenues jusqu'à la fin des travaux de construction.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 novembre 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-296**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil nomme messieurs les Conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé, ainsi que messieurs Pierre Dionne, directeur général et André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, à titre de membres du comité de circulation et de sécurité routière et ce, à partir du 16 octobre 2012.

**QUE** toutes résolutions antérieures inconciliables avec la présente soient abrogées à toutes fins que de droit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-297**

**ATTENDU** le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 10 octobre 2012, relativement à la création du poste de coordonnatrice au développement culturel et communications, et l'engagement contractuel de Mme Caroline Nielly au poste susdit.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et engage contractuellement Mme Caroline Nielly au poste susdit pour une période de 2 ans, soit du 16 octobre 2012 au 17 octobre 2014.

**QUE** sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** celle-ci soit assujettie à tous les articles des annexes A et C du règlement 1115-2009 et à tous les articles des annexes A et B du règlement 1170-2012 sur les conditions de travail des cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** dès lors le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire et en autorise sa signature par M. Pierre Dionne, directeur général, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

**RÉSOLUTION NO. 2012-298**

**ATTENDU** le rapport de M. Hugo Proulx, contremaître au service des travaux publics, daté du 10 octobre 2012, relativement à des travaux à effectuer aux Pentes 40/80 et sur le boulevard des Monts.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :              M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et approprie pour ce faire une somme de 57,000\$ du fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

**1)      Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 652,788.44\$ pour la période du 15 au 21 septembre 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 271,958.85\$ pour la période du 22 au 28 septembre 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 67,177.21\$ pour la période du 29 septembre au 5 octobre 2012.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 304,571.04\$ pour le mois d'août 2012.**
- **Engagements au montant de 585,371.69\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2012.**

**2)      Rapport :**  
**- Urbanisme : septembre 2012**

3)      **État des revenus et dépenses au 10 octobre 2012.**

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h47 et se termine à 21h08.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-299**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21h08.**

---

**M. Réjean Charbonneau, Maire**

---

**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**



Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 24 octobre 2012, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012, devant être tenue à 19h30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

\_\_\_\_\_  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 29 octobre 2012 à 19h30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-300**

*ATTENDU le rapport rédigé le 24 octobre 2012 par Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, relativement à l'engagement de Me Jean-François Gauthier à titre de greffier et directeur des services juridiques de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil engage, à partir du 3 décembre 2012, Me Jean-François Gauthier, à titre de greffier et directeur des services juridiques de la Ville de Sainte-Adèle, selon le salaire et autres conditions indiqués audit rapport.*

*QUE celui-ci soit assujetti au règlement en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-301**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve les dispositions du rapport rédigé le 11 octobre 2012 par Monsieur le Maire Réjean Charbonneau relativement à des amendements au contrat de travail du directeur général, M. Pierre Dionne, le tout tel qu'il appert audit rapport.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer le contrat amendé, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE la présente rétroagisse au 14 septembre 2012.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-302**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil nomme Me Michel Rousseau au poste de conseiller spécial auprès du greffe municipal de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant du 3 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.*

*QUE celui-ci continue d'être assujéti au règlement en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, incluant le salaire et avantages sociaux de l'échelon 7 de la classe 6 de la grille salariale en vigueur.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-303**

*ATTENDU que des invitations ont été transmises pour le dépôt de soumissions dans le cadre des travaux de réfection de pavage d'une partie de la rue des Plaines.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datée du 25 octobre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites et ce, pour une somme de 46,065.25\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même la subvention accordée par le Ministre délégué aux Transports pour l'amélioration de la rue des Plaines.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 19h35 et se termine à 19h55.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-304**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 19h55.**

\_\_\_\_\_  
**M. Réjean Charbonneau, Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 novembre 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>Lise Gendron</i>    | <i>District 3</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-305**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2012, tel que soumis aux membres du Conseil.*

*Sous réserve d'ajouter à la rubrique « résolutions » le sujet suivant :*

*F) 36    Demande au C.S.S.S. des Pays-d'en-Haut de réviser sa position concernant le projet de la tarification du stationnement.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-306**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO 2012-307**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

**AVIS DE MOTION NO. 29-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 1000-1999-PU, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-PU joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO.30-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-Z joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO.31-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement de lotissement numéro 1000-1999-L, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-L joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 32-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement de construction numéro 1000-1999-C, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-C joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 33-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement concernant les permis et certificats numéro 1000-1999-PC, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-PC joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 34-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-PIIA joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 35-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement concernant les dérogations mineures numéro 1000-1999-DM, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-DM joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 36-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement concernant les travaux municipaux numéro 1000-2003-TM, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1200-2012-TM joint à la présente sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 37-2012**

*Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.*

**AVIS DE MOTION NO. 38-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1170-2012 relativement aux conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, a été respectée rigoureusement. Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête.*

*Dès lors, le greffier indique l'objet de dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1177-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-308**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1177-2012, prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions, soit adopté par le Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-309**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil nomme Madame la Conseillère Nadine Brière, à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 20 novembre 2012 à 00heure 01minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-310**

*ATTENDU la correspondance transmise le 4 octobre 2012 par Me Albert Prévost de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, relativement aux honoraires professionnels pour la représentation de la Ville de Sainte-Adèle devant la Cour municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du tarif proposé pour l'année 2013, tel qu'il appert à ladite correspondance.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-311**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte le budget révisé 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2012-312**

*ATTENDU que le 9 octobre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté une résolution afin de permettre la signature d'ententes requises concernant la possibilité du retour au vote électronique pour l'élection générale du 3 novembre 2013.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil appuie les démarches des élus susdits pour les fins précitées.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-313**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise Madame et Messieurs les Conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après :*

**Madame Lise Gendron**

*Concert bénéfice aux profits de la Fondation Médicale des  
Laurentides et de Diffusion Sainte-Adèle des Pays d'En-Haut  
École secondaire Augustin-Norbert-Morin le 29 novembre 2012.*

**150 \$**

Défi Gourmand des Maires au Club de Golf de Piedmont le 24 novembre 2012 80 \$

**Monsieur Roch Bédard**  
Formation « Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités à Val-Morin le 8 décembre 2012 265 \$

**Monsieur John Butler**  
Formation « Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités à Val-Morin le 8 décembre 2012. 265 \$

QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun, par événement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-314**

ATTENDU le rapport transmis le 15 octobre 2012 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, concernant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Association des Auteurs des Laurentides.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Lise Gendron

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise la signature du protocole d'entente susdit, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2012-315**

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été transmise pour la création et l'entretien des anneaux de glace et de marche et des patinoires au lac Rond.

ATTENDU la recommandation rédigée le 18 octobre 2012 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte la soumission de Aménagement Pro Design pour les fins susdites et ce, pour les années 2012 à 2015 inclusivement, tel qu'il appert ci-après :

|              | 2012-2013                    | 2013-2014       | 2014-2015       |
|--------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Anneaux (2)  | 1,950\$/sem.                 | 1,950\$/sem.    | 1,950\$/sem.    |
| Pound Hockey | 300\$/pat./sem.              | 300\$/pat./sem. | 300\$/pat./sem. |
|              | (plus les taxes applicables) |                 |                 |

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



**RÉSOLUTION NO. 2012-316**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) concernant le partenariat pour la réalisation du programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et ce, pour la période s'échelonnant d'avril 2013 à décembre 2013, lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE M. Pierre Dionne, directeur général, soit autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-317**

*ATTENDU la requête formulée 17 octobre 2012 par Mme Carole Legault, directrice générale par intérim du Garde-Manger des Pays d'En-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier le 8 décembre 2012, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, le tout dans le cadre de la Guignolée 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement précité à la date susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-318**

*ATTENDU la recommandation du 15 octobre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 et sa recommandation du 8 novembre 2012, relativement au paiement du décompte # 3, pour les travaux de renaturalisation des rives du parc Lionel-Patry et de la plage Jean-Guy-Caron (lac Rond).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavatech Inc. (2633-2312 Québec Inc.) les sommes de 57,568.08\$ et 18,064.21\$, taxes incluses, le tout relativement aux travaux susdits, tel qu'il appert au décompte progressif no. 2 daté du 11 septembre 2012 et au décompte progressif no. 3 daté du 29 octobre 2012, rédigés par Mme Karyne Ouellet, architecte paysagiste, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire et ce à même le fonds réservé pour projets et fonds pour parcs et terrains de jeux.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-319**

*ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 24 octobre 2012, concernant l'embauche d'un pompier au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil engage M. Jean-Philippe Tremblay-Turcotte à titre de pompier au service susdit et ce, à partir du 20 novembre 2012.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-320**

*ATTENDU la recommandation du 23 octobre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 3 pour les travaux de réfection de rues pour l'année 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive-Nord Inc. une somme de 104,939.51\$, taxes incluses, à même le règlement 1165-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO.2012-321**

*ATTENDU la recommandation du 15 octobre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 et sa recommandation du 7 novembre 2012, relativement au paiement du décompte # 3 concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. des sommes de 259,643.59\$ et 250,538.72\$ taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 9 octobre 2012 et du 6 novembre 2012, rédigées par la firme Atelier idea. Architecture et design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-322**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 29 octobre 2012, relativement à une transaction à intervenir avec Messieurs Fernand et René Valiquette.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire concernant l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle des lots 4 166 990 et 4 167 020, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit amendée en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-323**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 29 octobre 2012, relativement à l'acquisition d'une partie de la rue des Perdreaux formée des lots 3 690 033 et 5 015 694, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire, lequel est joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le tout aux frais de la Ville.*

*QUE le Conseil accepte que cette cession soit faite sans la garantie légale sauf quant à la qualité du droit de propriété tel qu'il appert au projet d'acte susdit.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit amendée en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-324**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 29 octobre 2012, relativement à la signature d'un bail pour la location de stationnements, à intervenir entre Cinéma Pine Inc. et la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer le bail à intervenir pour ce faire, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2015, le tout relativement aux espaces de stationnement aménagés sur le lot 2 231 747, une partie du lot 2 231 738 et une partie du lot 2 230 855, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit bail, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-325**

*ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour des travaux relatifs à une conduite de surverse à l'usine de traitement des eaux usées.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.*

*ATTENDU la recommandation de M. Marcel Laurence de la firme d'experts-conseil Équipe Laurence, datée du 10 octobre 2012, ainsi que le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 31 octobre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, le tout pour une somme de 175,336.88\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1119-2010, le tout en temps et lieu.*

*QUE la présente rétroagisse au 31 octobre 2012.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-326**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 31 octobre 2012, concernant l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et autorise l'affectation de soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés indiqués audit rapport à la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au cours des années 2013 et 2014.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-327**

*ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation a été transmis aux différentes institutions financières pour le contrat de services bancaires à être conclu pour la période du 26 novembre 2012 au 31 décembre 2016.*

*ATTENDU la recommandation rédigée le 1<sup>er</sup> novembre 2012 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie le contrat des services bancaires de la Ville de Sainte-Adèle à la Banque Nationale du Canada pour la période du 26 novembre 2012 au 31 décembre 2016, le tout tel qu'il appert à la soumission déposée par ladite institution financière le 26 septembre 2012.*

*QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer toute entente pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE de plus le Conseil autorise la trésorière municipale à signer toute entente à intervenir avec Global Payments, pour la période susdite et ce, pour la portion relative aux services de terminaux de point de vente relativement aux paiements directs et par cartes de crédit, attendu que la Banque Nationale a imparti à cette compagnie ses activités de traitement de cartes de crédit et débit.*

*QUE la trésorière soit également autorisée à procéder à la fermeture des comptes que la Ville détient auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'En-Haut et à signer les documents pour mettre fin à l'entente avec le Service des cartes Desjardins.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2012-328**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil renouvelle le mandat de M. Michel Lamoureux et M. André Lagounaris à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période de 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2014.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-329**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie une subvention supplémentaire de 40,000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle et ce, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.*

*QUE de plus, le Conseil autorise le service de la trésorerie à verser à l'organisme précité une somme déjà prévue de 7,218\$.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-330**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 6 novembre 2012, relativement à la cession à la Ville de Sainte-Adèle du lot 4 839 952, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, contigu à la rue du Valais.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**        **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions de l'acte de cession rédigé par Me Carole Beauchamp, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, le tout sans frais pour la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-331**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à Action Environnement Lac Sainte-Adèle.*

*QUE, sur présentation de la facture transmise à la Ville pour le paiement de la prime, ledit organisme rembourse la Ville du plein montant requis pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Roch Bédard déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-332**

*ATTENDU les dispositions du règlement 1163-2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil octroie à la Corporation du Parc d'affaires la Rolland une subvention supplémentaire de 34,421.\$ afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

*Monsieur le Conseiller, Roch Bédard, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-333**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                      Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le projet d'entente concernant les droits de passage pour permettre la circulation des skieurs de fond et des raquetteurs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, à intervenir avec différents propriétaires, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer les ententes requises, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-334**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :              M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport rédigé le 8 novembre 2012 par Monsieur Pierre Dionne, Directeur Général, relativement à une correction à la grille salariale pour l'année 2013 dans le dossier de la directrice du service des ressources humaines.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-335**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :              M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                      M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil mandate le Directeur Général, Monsieur Pierre Dionne, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle le document intitulé « Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables ».*

*QUE dès lors, le Conseil accepte les dispositions de ladite entente à intervenir pour ce faire avec la Sûreté du Québec, laquelle fait partie de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-336**

*ATTENDU le rapport du Directeur des Services Techniques, Monsieur Pierre-Luc Forget, daté du 9 novembre 2012, concernant le décompte final pour les travaux de pavage effectués par Les Entreprises Guy Desjardins Inc. sur les rues des Pinsons, des Colibris, des Rossignols et une partie du Boisé.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le paiement d'une somme de 27,065.83\$ taxes incluses à la compagnie susdite pour les fins précitées et ce, à même l'argent disponible au règlement 1169-2012.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-337**

*ATTENDU le rapport du Directeur des Services Techniques, Monsieur Pierre-Luc Forget, daté du 5 novembre 2012, concernant l'acceptation définitive des travaux de construction de rue et d'infrastructure sur la rue des Pinsons, Phase 4 (rue des Buses, impasse des Bruants).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Lise Gendron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et autorise la cession desdites rues à la Ville de Sainte-Adèle par la compagnie Les Maisons Kébec Héritage, 9074-0838 Québec Inc.*

*QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de cession requis incluant une servitude de drainage sur le lot 4 429 914 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par Monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 22 septembre 2011, dossier 4948, minute L-7264.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer l'acte susdit, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le tout au frais de la cédante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à rembourser à ladite compagnie la retenue contractuelle de 5% du coût du pavage, soit un montant de 2,933.57\$ toutes taxes incluses, le tout en temps et lieu.*

*Monsieur le Conseiller, John Butler, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-338**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :            Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise la signature d'un acte de vente à intervenir avec Monsieur Roger Langevin, sculpteur, relativement à l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle d'une sculpture ayant pour titre « L'esseulée » et ce, pour une somme de 10,000.00\$ plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent qui sera disponible pour ce faire au règlement numéro 1164-2012, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Roch Bédard déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-339**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Lise Gendron**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions du document intitulé « convention de renouvellement et de modification de prêts » à intervenir entre La Corporation du Parc d'affaires La Rolland, la Caisse Populaire Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle et en autorise sa signature par Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve de la permission au préalable du Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe A.*

*Monsieur le Conseiller, Roch Bédard, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-340**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :      M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les chèques, effets bancaires et autres documents à la Banque Nationale du Canada.*

*QUE de plus, la trésorière et la trésorière adjointe soient désignées à titre d'administratrices des services de solutions bancaires par internet offerts par la Banque Nationale du Canada.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-341**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 novembre 2012.*



**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2012-097**

Mécanique Claude Bouvrette  
1375, rue Saint-Joseph  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-098**

Clinique Médicale Sainte-Adèle  
1150, rue du Bourg-Joli  
- Enseignes

**Résolution C.C.U. '2012-099**

Radiateur Lamoureux  
136, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-100**

Ronald Bussey  
2660, rue du Torrent  
- Agrandissement

**Résolution C.C.U. '2012-101**

129447 Canada Inc.  
798, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne (aux conditions indiquées à ladite résolution et sous réserve du respect de la recommandation rédigée le 8 novembre 2012 par M. Jean-Pierre Dontigny)

**Résolution C.C.U. '2012-102**

Geneviève Gauthier  
1450, rue Saint-Jean  
- Enseigne

**Résolution C.C.U. '2012-103**

Programaction Marketing  
1140, rue Valiquette  
- Rénovation (en tenant compte de la suggestion inscrite à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-104**

Équipe Demers  
183, boulevard de Sainte-Adèle  
- Agrandissement (à la condition indiquée à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-105**

Dollarama  
555, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne (à la condition indiquée à ladite résolution)

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-342**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 490-492, chemin Pierre-Péladeau, afin de réduire la marge latérale droite du bâtiment de 2 mètres à 0,32 mètre pour le coin avant droit, de 2 mètres à 0,68 mètre pour le coin arrière droit, de réduire la marge de recul avant de 4 mètres à 1,22 mètre pour le coin avant droit, de 4 mètres à 3,31 mètres pour le coin avant gauche, et de réduire la marge de recul avant du balcon en béton de 2 mètres à 1,04 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 2012, dossier PB0064, minute 0194, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 934 792 et al. (rue de Fribourg), afin de réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15,24 mètres, de réduire le diamètre du cercle de virage de la rue en impasse de 36 mètres à 30 mètres, de réduire la superficie des terrains suivants de 5,000 m<sup>2</sup> à :*

- 4 912,5 m<sup>2</sup> pour la parcelle 11
- 4 492,4 m<sup>2</sup> pour la parcelle 18
- 4 709,2 m<sup>2</sup> pour la parcelle 19
- 4 138,5 m<sup>2</sup> pour la parcelle 20
- 4 296,9 m<sup>2</sup> pour la parcelle 21
- 4 811,2 m<sup>2</sup> pour la parcelle 22
- 4 810,4 m<sup>2</sup> pour la parcelle 23

*tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2012, minute 13552, version 9, dans le cadre de l'approbation d'un projet majeur de lotissement de la phase 2 du développement résidentiel de la rue de Fribourg.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 712, rue des Pierrailles, afin de réduire la marge arrière du bâtiment existant de 8 mètres à 5,48 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2012, dossier 7187, minute 15604, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 183, boulevard de Sainte-Adèle, afin de réduire la distance entre les cases de stationnement projetées et la ligne latérale gauche du lot de 1,5 mètre à 1,32 mètre, et de réduire la distance entre l'allée de circulation projetée de l'espace de stationnement et le bâtiment principal de 1,5 mètre à 0 mètre, tel que montré au plan concept proposé, préparé par le Groupe Mobius, en date du 9 octobre 2012, (version révisée du 1<sup>er</sup> novembre 2012), projet #09571-1362, le tout avec la condition suivante visant à atténuer l'impact de la dérogation mineure :*

- une haie opaque d'arbustes d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à maturité devra être plantée le long de la clôture projetée parallèle à la ligne avant de lot dans les 12 mois de la délivrance du permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                 M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.**

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal prennent les décisions suivantes, le tout tel qu'il appert ci-après :*

### **RÉSOLUTION NO. 2012-343**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 octobre 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

**MM. François et Yanick Lecompte**

Réduire la marge latérale minimale du bâtiment existant du côté nord de 2 mètres à 1,83 mètre, du côté sud de 1,25 mètre à 0,38 mètre, et réduire le total des marges latérales minimum de 3,25 mètres à 2,21 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2012, dossier 8425, minute 949, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation :    1125-1135, rue Saint-Joseph

**QUE** le Conseil refuse la demande de dérogation mineure suivante :

**M. Michel Leblanc**

Permettre la configuration d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 3 888 484 dont les trois unités seraient juxtaposées une à l'autre plutôt qu'au moins deux des unités soient superposées, tel que montré aux plans de construction préparés par M. Claude Marin, technologue, en date de février 2012, plan no. P-46294, avec l'ajout des conditions suivantes :

- 1) l'accès véhiculaire et l'espace de stationnement seront aménagés tel que montré au plan d'implantation et au plan des coupes transversales préparés par M. David Monette, technologue professionnel (Gelco Construction), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;
- 2) l'espace boisé existant entre le pavage de la rue Ouimet, l'accès véhiculaire et l'espace de stationnement projetés devront être préservés intégralement et adéquatement protégés lors des travaux ;
- 3) un espace boisé existant d'une largeur d'au moins 1 mètre, localisé entre la ligne latérale droite et le bâtiment projeté devra être préservé et adéquatement protégé lors des travaux ;
- 4) l'espace boisé existant qui sera conservé entre l'emprise de la rue Lamoureux et le bâtiment projeté, dans le cadre du pourcentage minimal d'espace naturel à préserver selon le règlement de zonage en vigueur, devra être adéquatement protégé lors des travaux ;
- 5) une clôture temporaire d'une hauteur minimale de 1,2 mètre devra être installée solidement au périmètre des espaces boisés cités aux conditions 2), 3) et 4) de la présente, tel que montré au croquis joint à la résolution C.C.U. '2012-096.
- 6) les troncs des arbres existants le long de la ligne latérale gauche qui seront conservés devront être adéquatement protégés avec des planches de bois afin d'éviter aux arbres des blessures dues à la circulation de machinerie sur le terrain et aux travaux d'excavation ;
- 7) les mesures de protection citées aux conditions 5) et 6) de la présente devront être mises en place préalablement à la délivrance d'un permis de construction pour le bâtiment projeté et être maintenues jusqu'à la fin des travaux de construction.

Situation :    lot 3 888 484 (rue Ouimet)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

**RÉSOLUTION NO. 2012-344**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE le Conseil demande au Centre des Services de santé et de Services Sociaux des Pays-d'en-Haut de réviser sa position sur le projet de tarification du stationnement.**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 132,934.26\$ pour la période du 6 au 12 octobre 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,029,843.84\$ pour la période du 13 au 19 octobre 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 48,002.05\$ pour la période du 20 au 26 octobre 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 227,508.20\$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2012.**
  - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 343,369.25\$ pour la période du 3 au 9 novembre 2012.**
  - **Liste des comptes à payer au montant de 290,129.63\$ pour le mois de septembre 2012.**
  - **Engagements au montant de 355,268.24\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2012.**
- 2) Rapports :**
  - Urbanisme : octobre 2012**
  - Cour municipale : août 2012**
- 3) Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement 1173-2012.**

\*\*\*\*\*

**Conformément aux dispositions de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, tous les membres du Conseil Municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.**

\*\*\*\*\*

**Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire Réjean Charbonneau dépose et fait lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est daté du 19 novembre 2012 et, conformément à l'article susdit, celui-ci dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 4 novembre 2011 au 8 novembre 2012, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$.**

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h et se termine à 21h10.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-345**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H10.**

\_\_\_\_\_  
**M. Réjean Charbonneau, Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier**

Je, soussigné, Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 6, 7 et 9 décembre 2012, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, devant être tenue à 19h30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 10 décembre 2012 à 19h30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Nadine Brière   | District 1 |
| Roch Bédard     | District 2 |
| John Butler     | District 4 |
| Robert Lagacé   | District 5 |
| Pierre Morabito | District 6 |

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-346**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015, totalisant 21 890 500\$, soit 9 200 000\$ en 2013, 7 564 000\$ en 2014, et 5 126 500\$ en 2015, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

\*\*\*\*\*

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-347**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 19h34.**

---

**M. Réjean Charbonneau, Maire**

---

**Jean-François Gauthier, greffier et  
directeur des services juridiques**

\*\*\*\*\*

**Je, soussigné, Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 6, 7 et 9 décembre 2012, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.**

---

**Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des services juridiques**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 10 décembre 2012 à 20h , dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:**

**Monsieur le Maire Réjean Charbonneau**

**Madame et Messieurs les Conseillers**

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <b>Nadine Brière</b>   | <b>District 1</b> |
| <b>Roch Bédard</b>     | <b>District 2</b> |
| <b>John Butler</b>     | <b>District 4</b> |
| <b>Robert Lagacé</b>   | <b>District 5</b> |
| <b>Pierre Morabito</b> | <b>District 6</b> |

**Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.**

*Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire présente les faits saillants des prévisions budgétaires pour l'année 2013.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-348**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :        M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2013 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 23 731 870\$, soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent à la question de M. Jean-Pierre St-Germain qui demande des précisions par rapport à certains éléments du budget.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-349**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :        M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20h11.*

\_\_\_\_\_  
*M. Réjean Charbonneau, Maire*

\_\_\_\_\_  
*Jean-François Gauthier, greffier et  
directeur des services juridiques*



*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 décembre 2012 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Réjean Charbonneau*

*Madame et Messieurs les Conseillers*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <i>Nadine Brière</i>   | <i>District 1</i> |
| <i>Roch Bédard</i>     | <i>District 2</i> |
| <i>John Butler</i>     | <i>District 4</i> |
| <i>Robert Lagacé</i>   | <i>District 5</i> |
| <i>Pierre Morabito</i> | <i>District 6</i> |

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.*

*À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-350**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2012, en retirant le point F 20) de l'ordre du jour.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-351**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-352**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal des séances extraordinaires du 10 décembre 2012, tenues à 19h30 et 20h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil approuve le procès-verbal des séances extraordinaires du 10 décembre 2012, tenues à 19h30 et 20h, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 39-2012**

*Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 40-2012**

*Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement « Impasse du Manoir » la voie de circulation formée des lots 3 858 668 et 3 858 669, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.*

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-PU**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-353**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-PU, concernant le plan d'urbanisme, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-PU, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-Z**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-354**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-Z, concernant le zonage, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-Z, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-L**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-355**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-L, concernant le lotissement, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-L, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-C**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-356**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-C, concernant la construction, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-C, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-PC**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-357**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-PC, concernant les permis et certificats, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-PC, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-PIIA**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-358**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-PIIA relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-PIIA, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-DM**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-359**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-DM, concernant les dérogations mineures, remplaçant le règlement actuel 1000-1999-DM, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1200-2012-TM**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-360**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1200-2012-TM, portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1178-2012**  
**RÉSOLUTION NO. 2012-361**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1178-2012, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2013, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2012-362**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2013.*

*QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-363**

*ATTENDU la recommandation du 19 novembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 pour les travaux de mise aux normes de la rue du Meunier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. (Excavation R. B. Gauthier Inc.) la somme de 230 123,04\$, taxes incluses, tel qu'il appert au décompte progressif no. 1 daté du 16 novembre 2012, le tout sous réserve de la transmission audit service de la quittance requise pour ce faire, et ce, à même le règlement 1155-2011.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-364**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. John Butler

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil renouvelle le contrat d'assurance en responsabilité civile des officiers publics avec la compagnie d'assurance Chartis du Canada, pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la prime au montant de 54,845.19\$.

**RÉSOLUTION NO. 2012-365**

**ATTENDU** le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 6 décembre 2012, concernant le paiement de factures à la firme Les Consultants SM Inc. relativement à la surveillance et caractérisation environnementales des sols au parc Claude-Henri-Grignon.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. John Butler

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures 302211, 303027 et 303028, transmises par la firme précitée, pour un montant total de 27 870.23\$, taxes incluses.

**RÉSOLUTION NO. 2012-366**

**ATTENDU** les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 décembre 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Lagacé

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre Morabito

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '2012-110**

Robert Rioux  
Lot 2 493 227 (rue de la Colonie)  
- Nouvelle construction (unifamiliale)

**Résolution C.C.U. '2012-111**

Michael Vaillancourt  
169, boulevard de Sainte-Adèle  
- Remblai (aux conditions indiquées à ladite résolution)

**Résolution C.C.U. '2012-112**

2695464 Canada Inc.  
1200-1208, rue Valiquette  
- Agrandissement du bâtiment commercial (à la condition indiquée à ladite résolution à être intégrée au permis de construction)

**Résolution C.C.U. '2012-113**

Chantal Deschamps  
206, boulevard de Sainte-Adèle  
- Agrandissement du bâtiment commercial

**Résolution C.C.U. '2012-114**

**Éric Bélanger**

**1052, rue Valiquette**

**- Enseigne sur poteau**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-367**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 889 187, afin d'augmenter la largeur maximale du bâtiment multifamilial projeté de 33 mètres à 51,6 mètres, tel que montré au plan d'implantation préparé par Coullédon, Veilleux et Cloutier, architectes, en date de juillet 2012, feuillet A1 de A38.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4725, rue de Cap-à-l'Aigle, afin de réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,83 mètres pour le bâtiment principal existant, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 2012, dossier 1921, minute 3675, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

**ATTENDU** la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2275, rue des Perdreaux, afin de réduire la marge arrière du bâtiment existant de 8 mètres à 7,05 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 2012, dossier 7388, minute 15446, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 janvier 2013 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

**RÉSOLUTION NO. 2012-368**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                        **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement du bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Jean Fortin, relativement à la location d'espaces utilisés comme stationnement municipal sur le lot 2 231 751 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et ce, pour un loyer mensuel de 200\$, plus taxes, et pour une période de trois (3) ans s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

**QUE** Monsieur le Maire et le greffier et directeur des services juridiques soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2012-369**

**ATTENDU** les recommandations de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datées du 29 novembre 2012 et 6 décembre 2012, concernant le paiement de factures transmises par la firme Atelier idea. Architecture et design pour la confection de plans et devis relativement à l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la firme Atelier idea. Architecture et design la facture numéro 1208593 au montant de 10 291.51\$, taxes incluses, et la facture numéro 1212904 au montant de 11 698.33\$, taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-370**

*ATTENDU la recommandation du 6 décembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 4 concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. la somme de 296 447.10\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 4 décembre 2012 rédigée par la firme Atelier idea. Architecture et design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-371**

*ATTENDU la recommandation du 5 décembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forêt, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 concernant la conduite de surverse à l'usine de traitement des eaux usées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**      **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. la somme de 129 877.28\$, taxes incluses, à même le règlement 1119-2010, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 30 novembre 2012 rédigée par la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-372**

*ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la location avec option d'achat d'un mini-tracteur articulé de marque Antonio Carraro SP 4400 HST, pour le service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Équipements Jean Gagnon Inc. a déposé une soumission conforme pour ce projet.*

*ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 4 décembre 2012.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**      **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour la location d'un mini-tracteur articulé de marque Antonio Carraro SP 4400 HST, pour un coût mensuel de 2 006.03\$, taxes incluses, et ce, pour une période de 60 mois, avec option d'achat après ladite période de location au montant de 2 874.38\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-373**

*ATTENDU les recommandations transmises par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, en date du 16 novembre 2012, concernant le paiement final relativement aux travaux de réfection de pavage 2010 et 2011.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Desjardins Inc. une somme de 115 565.42\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de rues de l'année 2010, à même le règlement 1133-2010, et une somme de 176 389,99\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de rues de l'année 2011, à même le règlement 1154-2011, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-374**

*ATTENDU que M. Domenico Scalise a fait signifier, le 26 octobre 2012, une requête introductive d'instance dans le dossier 700-32-027496-122 concernant la propriété du 378, chemin du Mont-Loup-Garou.*

*ATTENDU que le Conseil juge opportun de contester ladite réclamation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure entreprise dans ce dossier.*

*QUE le greffier, M. Jean-François Gauthier ou le greffier adjoint, M. Yan Senneville, soient autorisés à agir à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-375**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux Fleurons du Québec, pour une période de 3 ans, le tout pour une somme totale de 1 700\$.*



**RÉSOLUTION NO. 2012-376**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer au colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra du 19 au 21 février 2013 à l'Hôtel Sheraton de Laval.

**QUE** le coût pour ce faire soit assumé par la Ville.

**QUE** les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande aux citoyens présents dans la salle s'ils ont des interventions relativement à ces dossiers.

Aucune question n'est posée. Dès lors, les membres du Conseil Municipal prennent les décisions suivantes :

**RÉSOLUTION NO. 2012-377**

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 novembre 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Pierre Morabito**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes et reporte à une séance ultérieure sa décision concernant les lots 3 934 792 et al. (rue de Fribourg).

**Succession Adrien Tremblay**

Réduire la marge latérale droite du bâtiment de 2 mètres à 0,32 mètre pour le coin avant droit, de 2 mètres à 0,68 mètre pour le coin arrière droit, réduire la marge de recul avant de 4 mètres à 1,22 mètre pour le coin avant droit, de 4 mètres à 3,31 mètres pour le coin avant gauche, et réduire la marge de recul avant du balcon en béton de 2 mètres à 1,04 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 27 septembre 2012, dossier PB0064, minute 0194, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 490-492, chemin Pierre-Péladeau

**2837358 Canada Inc. (M. Germain Legault)**

Réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15,24 mètres, réduire le diamètre du cercle de virage de la rue en impasse de 36 mètres à 30 mètres, réduire la superficie des terrains suivants de 5,000 m<sup>2</sup> à :

- 4 912,5 m<sup>2</sup> pour la parcelle 11
- 4 492,4 m<sup>2</sup> pour la parcelle 18
- 4 709,2 m<sup>2</sup> pour la parcelle 19
- 4 138,5 m<sup>2</sup> pour la parcelle 20
- 4 296,9 m<sup>2</sup> pour la parcelle 21
- 4 811,2 m<sup>2</sup> pour la parcelle 22
- 4 810,4 m<sup>2</sup> pour la parcelle 23

tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2012, minute 13552, version 9, dans le cadre de l'approbation d'un projet majeur de lotissement de la phase 2 du développement résidentiel de la rue de Fribourg  
Situation : Lot 3 934 792 et al. (rue de Fribourg) - (reportée à une séance ultérieure).

**Sébastien Trudel-Cholette**

Réduire la marge arrière du bâtiment existant de 8 mètres à 5,48 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2012, dossier 7187, minute 15604, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.  
Situation : 712, rue des Pierrailles

**Conderoc et als.**

Réduire la distance entre les cases de stationnement projetées et la ligne latérale gauche du lot de 1,5 mètre à 1,32 mètre, et réduire la distance entre l'allée de circulation projetée de l'espace de stationnement et le bâtiment principal de 1,5 mètre à 0 mètre, tel que montré au plan concept proposé, préparé par le Groupe Mobius, en date du 9 octobre 2012, (version révisée du 1<sup>er</sup> novembre 2012), projet #09571-1362, le tout avec la condition suivante visant à atténuer l'impact de la dérogation mineure :

- une haie opaque d'arbustes d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à maturité devra être plantée le long de la clôture projetée parallèle à la ligne avant de lot dans les 12 mois de la délivrance du permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Situation : 183, boulevard de Sainte-Adèle

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

**RÉSOLUTION NO. 2012-378**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle à son service exclusif Me Jean-François Gauthier, avocat, membre du Barreau du Québec;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre du Barreau du Québec de demander une exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle lorsqu'il exerce sa profession au sein d'une corporation municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec :

- « QUE la Ville de Sainte-Adèle se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Jean-François Gauthier dans l'exercice de ses fonctions ».

**RÉSOLUTION NO. 2012-379**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2013, tel que présenté ci-dessous :*

**Calendrier des séances ordinaires  
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle  
Année 2013**

| <b>DATE</b>                  | <b>HEURE</b> |
|------------------------------|--------------|
| 21 janvier 2013              | 20h          |
| 18 février 2013              | 20h          |
| 18 mars 2013                 | 20h          |
| 15 avril 2013                | 20h          |
| 21 mai 2013                  | 20h          |
| 17 juin 2013                 | 20h          |
| 15 juillet 2013              | 20h          |
| 19 août 2013                 | 20h          |
| 16 septembre 2013            | 20h          |
| 1 <sup>er</sup> octobre 2013 | 20h          |
| 18 novembre 2013             | 20h          |
| 16 décembre 2013             | 20h          |

*QUE le calendrier soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-380**

*ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;*

*ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Adèle a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011 sous le numéro 1153-2011;*

*ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privé ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier de la Ville;*

*ATTENDU QUE le greffier tient un registre public de ces déclarations;*

*ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le greffier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*De déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2011, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 14 décembre 2012 par Me Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-381**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, relativement à une demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement aux travaux d'aménagement phase 2 à être exécutés dans le parc Claude-Henri Grignon au printemps 2013.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :           M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :               Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil Municipal autorise la présentation du projet et confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.*

*QUE M. Pierre Dionne, directeur général et M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, soient autorisés à déposer pour la Ville de Sainte-Adèle, la demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement aux travaux d'aménagement phase 2 à être exécutés dans le parc Claude-Henri Grignon au printemps 2013.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-382**

*ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 12 décembre 2012, concernant la reconduction du contrat de transport et disposition des boues de l'usine d'épuration.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil renouvelle le contrat de la compagnie RCI Environnement Inc. pour les fins susdites pour l'année 2013, au prix unitaire de 700.74\$ pour chaque levée, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-383**

**SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 220111**

*ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général;*

*ATTENDU les articles 71 et suivants de la Loi sur les cités et villes permettant aux membres du Conseil municipal de suspendre un employé sans traitement;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*DE suspendre sans traitement l'employé numéro 220111 pendant la période du 13 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.*

**RÉSOLUTION NO. 2012-384**

*Autorisation de signature – Caution de la Ville de Sainte-Adèle - Offre de financement de la Banque nationale à la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :            M. Pierre Morabito**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :                    Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Autorisation de signature – Caution de la Ville de Sainte-Adèle - Offre de financement de la Banque nationale à la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.*

**QUE le Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution à l'offre de financement de la Banque nationale à La Corporation du Parc d'affaires La Rolland datée du 10 décembre 2012 ;**

**QUE le maire et le greffier et directeur des services juridiques soient autorisés à signer l'offre de financement pour la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve de l'autorisation préalable du Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe A.**

**QUE la résolution 2012-339 soit abrogée à toutes fins que de droit.**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil prend acte des rapports suivants :**

**1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 110 857.34\$ pour la période du 10 au 16 novembre 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1 267 798.94\$ pour la période du 17 au 23 novembre 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 348 302.29\$ pour la période du 24 au 30 novembre 2012.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 130 897.06\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2012.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 594 568.87\$ pour le mois d'octobre 2012.**
- **Engagements au montant de 621 576.28\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2012.**

**2) Rapport :  
- Urbanisme : novembre 2012**

**3) Rapport périodique sur les revenus et dépenses au 30 novembre 2012.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Conseiller Robert Lagacé félicite les membres du Comité organisateur de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'événement « Le Marché de Noël » qui s'est tenu récemment et qui a été un succès. Il invite toute la population à participer en grand nombre à la prochaine édition.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Conseiller Pierre Morabito remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens ayant donné généreusement lors du barrage tenu dans le cadre de la Guignolée 2012 auquel il a participé, avec Mme Nadine Brière et des pompiers de la Ville de Sainte-Adèle.**

\*\*\*\*\*

**Période de questions :**

**Mme Doris Poirier**

**-À la suite d'un article paru dans le Journal des Pays d'en-haut de l'édition du 28 novembre dernier concernant le projet de développement du Chanteclerc, demande des précisions sur l'implication des employés de la Ville de Sainte-Adèle dans ce dossier.**

**-Demande des précisions sur le point 23 de l'ordre du jour, soit la suspension sans traitement d'un employé.**

*-Demande des informations quant à la nature de la réclamation pour dommages indiquée au point 13 de l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2012-385**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :       M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :               M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h33.**

\_\_\_\_\_  
**M. Réjean Charbonneau, Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Jean-François Gauthier,  
Greffier et directeur des services juridiques**